



Casablanca  
Une pensée  
pour les sans-abris



P 6

Industrie  
PSA prêt à faire  
relancer ses usines



P 11

Safi  
Quand  
la pandémie nourrit  
l'humanisme



P 7

## Etat d'urgence sanitaire et état d'exception Quelles différences et quels impacts ?

Depuis le 20 mars et jusqu'au 20 avril, le Maroc est soumis à l'état d'urgence sanitaire, après adoption du décret-loi n°2.20.293 par le Conseil du gouvernement. Avait-il déjà connu une telle situation auparavant ? Sur le plan juridique, cette décision s'appuie sur la notion de « circonstances exceptionnelles », déjà invoquée deux fois dans l'Histoire contemporaine du Maroc, mais pour des raisons politiques et sécuritaires. Du milieu des années 1960 jusqu'au début des années 1970 fut déclaré l'état d'exception, un mécanisme juridique rare qui diffère totalement de la situation actuelle, motivée par la nécessité de prendre des mesures partiellement restrictives des libertés afin de préserver les Marocains de la menace du virus CoVid-2019.

Lire en page 2 l'article de  
Ahmed NAJI



L'armée rappelée en renfort. Ph AFP

### Covid-19

## Les médecins du secteur privé sont mobilisés

Après la propagation de la pandémie CO-VID-19, les médecins des secteurs privé et public se sont unis et travaillent ensemble. Les médecins du secteur privé sont sur le même front que leurs consœurs et confrères

du secteur public et des forces armées royales. Main dans la main, tous les professionnels de la santé sont mobilisés plus que jamais, pour atteindre un seul but : protéger la vie des citoyens.

Les cabinets médicaux privés sont toujours ouverts. Ils reçoivent les cas d'urgence et assurent la téléconsultation.

Lire en page 5 l'article de  
Safaa KSAANI

### L'Opinion

Majd EL ATOUABI

## Empathie, compassion et sens du voisinage

Au tout début, alors qu'elle sévissait dans le lointain Empire du Milieu, l'épidémie du coronavirus suscitait un faible intérêt, doublé parfois d'une certaine dose de scepticisme. Aujourd'hui que cette pandémie frappe à nos portes et qu'elle arrache des vies parmi nos concitoyens, le regard désintéressé et sceptique qu'on lui portait durant les mois de décembre, janvier et jusqu'à février, s'est mué en une psychose traumatisante pour de larges pans de notre société.

Dans cette tourmente, le désintéret a brutalement, et fort heureusement, cédé place à une empathie généralisée qui nous fait prendre désormais conscience de la détresse des autres, qu'ils soient proches, lointains ou simples voisins. Et en parlant de voisins, ce qui se passe actuellement en Italie, en Espagne et dans une moindre mesure en France, incite à une empathie et à une compassion, d'autant plus forte qu'il s'agit de nos partenaires d'hier

et de demain avec lesquels nous partageons une indéniable communauté de destin. Il est remarquable, à ce propos, de noter que cette Europe, aussi meurtrie et exsangue soit-elle, a démontré qu'elle n'avait pas perdu son sens du devoir, de la générosité et de la coopération en octroyant au Maroc une aide substantielle de 450 millions d'euros pour alimenter son fonds spécial de lutte contre le coronavirus. Ce geste significatif persistera, sans nul doute, long-

temps dans les mémoires. La même compassion doit-être dirigée vers nos voisins du Sud de l'Afrique Subsaharienne où l'hécatombe guette les populations selon plusieurs observateurs. Car s'il y a une défaite à ne pas concéder à l'épidémie mondiale du coronavirus qui est en train de mettre à genoux l'ensemble de l'humanité, c'est celle de céder à la tentation du nationalisme, de l'isolationnisme et du protectionnisme.

Maladie due au nouveau coronavirus  
La veille sanitaire au Maroc

18H00 30-03-2020

|               |     |      |
|---------------|-----|------|
| Cas confirmés | 534 | 2107 |
| Cas en cours  | 14  |      |
| Décès         | 33  |      |

Ces chiffres sont à jour jusqu'à la veille du laboratoire

وزارة الصحة  
الجمهورية المغربية  
Ministère de la Santé

**1965** c'est la date de la proclamation au Maroc de l'état d'exception par le décret royal n°65-136°. Cinq années plus tard, le dahir n°1-178-70 publié le 31 juillet 1970 déclare l'état d'exception levé.

Le spectacle de barrages et patrouilles de police et des véhicules d'avant-blindé des FAR déployés dans les villes a tout d'une fiction cinématographique qui a mué en réalité.

# Etat d'urgence sanitaire et état d'exception, quelles différences et quels impacts ?

*La vie sous état d'urgence est une expérience que les Marocains de moins de 50 ans n'ont jamais connue. Contrairement aux aînés qui se souviennent de l'Etat d'exception des années 1960.*

Pour les nouvelles générations de Marocains, le spectacle de barrages et patrouilles de police et des véhicules d'avant-blindé des Forces Armées Royales déployés dans les artères de certaines cités du Royaume, en soutien à l'application de l'état d'urgence sanitaire, a tout d'une fiction cinématographique qui a mué en réalité. Pour les plus âgés, ceux qui ont le rapus à craindre de la contagion au virus CoVid-2019, s'en est un soulagement, même si l'état d'urgence n'est pas sans réveiller dans leurs mémoires de lointains souvenirs, du temps où c'étaient plutôt des motivations politiques et sécuritaires qui avaient dicté la présence des bidasses dans des artères urbaines désertées par les habitants.

té trois jours plus tard pour apporter un socle légal à cette décision, en s'appuyant sur l'article 81 de la Constitution. Celui-ci stipule que : « le gouvernement peut prendre, dans l'intervalle des sessions, avec l'accord des commissions concernées des deux Chambres, des décrets-lois qui doivent être, au cours de la session ordinaire suivante du Parlement, soumis à ratification de celui-ci. Le projet de décret-loi est déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants. Il est examiné successivement par les commissions concernées des deux Chambres en vue de parvenir à une décision commune dans un délai de six jours ».

### Mise en conformité et spécificité

Cette dernière disposition est effectivement respectée, le projet de décret-loi est adopté à l'unanimité, en commission, par les deux chambres du Parlement, le lundi 23 mars, avant son adoption en plénière au cours de la prochaine session. Il est publié, le mardi 24 mars, au Bulletin officiel, qui comporte également le décret-loi n° 2.20.293 instaurant officiellement l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national, à compter du 20 mars et jusqu'au 20 avril. Le premier décret-loi vient donc renforcer la législation marocaine

### Instruments juridiques VS menace spécifique

Face au danger que fait peser la pandémie du coronavirus sur les Marocains, le Conseil du gouvernement a été amené à adopter deux décrets-lois afin de donner un cadre juridique à la notion d'état d'urgence sanitaire, non stipulée explicitement dans un texte de loi. Le jeudi 19 mars 2020, le ministère de l'Intérieur déclarait, par communiqué, l'état d'urgence sanitaire. Le décret-loi n°2.20.292, portant sur les mesures spéciales relatives à l'état d'urgence sanitaire, est adop-



Course poursuite dans les ruelles de la médina. Ph. MAP

au sujet de l'état d'urgence sanitaire, alors que le second ne s'applique qu'à la situation actuelle. Il faut bien préciser que l'état d'urgence sanitaire diffère, juridiquement, de l'«état d'exception» et de l'«état de siège», prévus dans les

articles 59 et 74 de la Constitution (voir encadré), puisque ces cas spécifiques exigent la publication d'un Dahir royal, appuyé par des mesures constitutionnelles adaptées.

### À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles

Toujours est-il qu'à situation exceptionnelle doivent répondre des mesures exceptionnelles, ce qui est tout à fait le cas avec la pandémie du coronavirus. Et à l'exception

Mieux encore, le Maroc a été cité par le journal espagnol « El País » comme un exemple dans la célérité et la fermeté dans la prise de décision pour lutter contre la contagion au virus corona.

Les situations qui avaient motivé la déclaration de l'état d'exception pendant les années 1960 et 1970 étaient autrement plus troubles. Il s'agissait de maintenir l'ordre public dans des contextes sociopolitiques particulièrement instables, la dernière fois en

**Les dispositions prises par les autorités marocaines jouissent de l'approbation de l'ensemble de la population.**

se référant à l'article 35 de la loi fondamentale de 1966, un texte autrement plus restrictif des libertés que ne l'est l'actuelle constitution.

Le Maroc d'aujourd'hui n'est plus celui des années 1960 et 1970. Les Marocains des temps présents sont beaucoup plus politiquement conscients et civiquement responsables. Un même instrument juridique, l'état d'exception, qui suscitait autrefois craintes et suspicions, est désormais usité pour protéger la population. Les temps changent et les concepts juridiques évoluent.

Yasser Ayoubi

### Repères

#### L'état d'exception dans l'actuelle constitution

**Article 59 :** « Lorsque l'intégrité du territoire national est menacée ou que se produisent des événements qui entravent le fonctionnement régulier des institutions constitutionnelles, le Roi peut, après avoir consulté le Chef du Gouvernement, le président de la Chambre des Représentants, le président de la Chambre des Conseillers, ainsi que le président de la Cour Constitutionnelle, et adressé un message à la nation, proclamer par dahir l'état d'exception... Le Parlement ne peut être dissout pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels. Les libertés et droits fondamentaux prévus par la présente Constitution demeurent garantis.

#### Etat de siège

Dans le jargon constitutionnaliste, l'état de siège est un dispositif juridique généralement mis en œuvre par les gouvernements en cas de péril imminent (insurrection armée ou invasion étrangère) pour la nation. Il comprend plusieurs dispositions dont le remplacement de la police par l'armée pour ce qui est de la sécurité publique, la réduction de certaines libertés comme celles de circuler ou de manifester, le contrôle des médias, l'instauration du couvre-feu, le remplacement des tribunaux civils par des tribunaux militaires en plus de la proclamation de la mobilisation nationale et le recours aux forces de réserve. Au Maroc, l'état de siège est régi par l'article 74 de la constitution de 2011 qui dispose : « L'état de siège peut être déclaré, par dahir contresigné par le Chef du Gouvernement, pour une durée de trente jours. Ce délai ne peut être prorogé que par la loi ».

Années 1960 et 1970

## Il était une fois l'Etat d'Exception



Du milieu des années 1960 au début des années 1970, le Maroc en proie à des troubles sociaux et politiques décrète l'Etat d'exception. Ce mécanisme juridique aussi rare que radical tire son fondement de l'article 35 de la constitution du 7 décembre 1962 qui stipulait : «Lorsque l'intégrité du territoire national est menacée ou que se produisent des événements susceptibles de mettre en cause le fonctionnement des institutions constitutionnelles, le Roi peut, après avoir consulté les présidents des deux chambres et adressé un message à la nation, proclamer, par décret royal, l'état d'exception. De ce fait, il est habilité, nonobstant toutes dispositions contraires, à prendre les mesures qu'imposent la défense de

l'intégrité territoriale et le retour au fonctionnement normal des institutions constitutionnelles. Il est mis fin à l'état d'exception dans les mêmes formes que sa proclamation». Cet article sera utilisé le 7 juin 1965, date de la proclamation au Maroc de l'état d'exception par le décret royal n°136-65. Cinq années plus tard, le dahir n°1-70-178 publié le 31 juillet 1970 déclare l'état d'exception levé. Si dans les années 1960 et 1970, la proclamation de l'état d'exception pouvait entraîner la dissolution du Parlement, cette mesure est annulée par la constitution du 4 septembre 1992 dont l'article 35 s'est enrichi d'un alinéa lapidaire, mais significatif, stipulant : «L'état d'exception n'entraîne pas la dissolution du parlement».

### Confinement

## Des villes sous haute surveillance

Des avenues et rues presque désertes, si ce ne sont quelques passants qui pressent le pas. Bienvenue en état d'urgence sanitaire. Omniprésent même si invisible, le virus CoVid-19 sème la terreur sur la ville. Les gens se terrent chez eux, pour les plus conscients de la gravité de la contagion, quelques irresponsables ignorent sciemment l'état d'urgence sanitaire, se faufilant à travers les ruelles pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre. Celles-ci, déployées en effectifs renforcés comptent désormais

des nouveaux arrivants. Il s'agit des Forces Armées Royales qui ont déployé leurs véhicules avant-blindés dans les artères de plusieurs villes marocaines. La scène est rare et inhabituelle, mais elle témoigne de cette mobilisation générale des forces de l'ordre où interviennent les éléments de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Gendarmerie Royale (GR), les Forces Auxiliaires (FA), les Forces Armées Royales (FAR), la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC).

### L'info...Graphie

**DÉCLARATION DE "L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE" AU MAROC À PARTIR DE VENDREDI À 18H00 ET JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

LE FAIT DE QUITTER LE DOMICILE SERA CONDITIONNÉ PAR L'OBTENTION D'UN DOCUMENT OFFICIEL AUPRÈS DES AGENTS D'AUTORITÉ, SELON LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Se rendre au travail pour les administrations et les établissements ouverts, dont les sociétés, les usines, les travaux agricoles
- Locaux et espaces de commerce en rapport avec la vie quotidienne du citoyen
- Pharmacies
- Stations d'approvisionnement en hydrocarbures
- Agences des sociétés de télécommunications
- Locaux de vente des produits d'hygiène
- Secteurs bancaire et financier
- Cliniques et cabinets médicaux
- Professions libérales indispensables

### 3 questions à Mohammed Amine Benabdallah

*«Il est du devoir des autorités d'agir dans l'immédiat pour parer à toute situation exceptionnelle»*

Le Professeur de droit public et ancien membre du conseil constitutionnel, Amine Benabdallah, nous a livré ses réflexions sur la situation actuelle, d'un point de vue juridique et constitutionnel.

-Nous avons déjà vécu des états d'urgence dans les années 60 et 70, pour des raisons différentes. Quelle est la particularité entre ces deux périodes ?  
L'état d'urgence peut couvrir plusieurs domaines. Ce que nous vivons actuellement est tout à fait exceptionnel. C'est une pandémie qui

a atteint 193 États, c'est à dire tous les États qui font partie de l'Organisation des Nations unies. Il n'est pas du devoir des États de ne rien faire parce que, comme on dit, lorsque la maison brûle, on ne demande pas au juge l'autorisation d'appeler les pompiers.

-Y a-t-il un fondement juridique sur lequel s'est basé l'Etat pour gérer cette pandémie ?  
Dans tout Etat il y a un pouvoir exécutif, dont le prolongement sont les autorités administratives qui sont chargées, sur la base de la Constitution de préserver l'ordre



public et d'écarter toute atteinte qui pourrait peser sur le citoyen. Ils sont chargés de la préservation de l'ordre public et il y a une circonstance exceptionnelle qui leur permet de prendre des mesures qui vont restreindre les droits et libertés des citoyens dans leur propre intérêt.  
La deuxième session du Parlement reprendra le deuxième vendredi d'avril. La Constitution a donc prévu dans l'article 81 que lorsque nous sommes dans le cadre de l'intervalle de sessions et qu'il revient au gouvernement de prendre des mesures qui relèvent du domaine

législatif, une loi doit être établie.  
-Que pensez-vous de la manière dont cette situation est gérée Maroc ?  
Le Maroc a agi par nécessité. Sincèrement je pense qu'il y a des moments où l'on doit être fier de son pays. C'est ce que nous sommes en train de vivre, parce que le Maroc a agi comme il le faut. Les Marocains ont démontré au monde entier qu'ils sont capables de beaucoup de choses, et c'est dans de tels cas que l'on reconnaît les grands hommes.

Hajar LEBABI

# PSA prêt à faire relancer ses usines

Le constructeur automobile français PSA s'est dit en mesure de faire repartir sa production après avoir pris une série de mesures sanitaires.

«Un calendrier de reprise progressive et sécurisée est à l'étude», a annoncé le groupe dans un communiqué, cité par l'Agence AFP, assurant avoir réuni les «conditions préalables à une reprise des activités» dans ses usines en Europe.

Pour mémoire, PSA avait suspendu, à la mi-mars, l'activité de ses usines européennes à la suite des mesures de confinement contre le Covid-19. Le constructeur dit avoir élaboré, en lien avec ses syndicats, une série de mesures d'ordre sanitaire qui permettent à ses employés de reprendre le travail sans risquer leur santé.

«A titre d'exemple, ce protocole prévoit la prise de température, le port du masque sur site avec dotation individuelle quotidienne, mais aussi le respect des distances entre personnes dans les salles de réunion, à chaque poste ou dans les zones de pause avec marquage au sol», énumère le groupe.

Il évoque aussi «le maintien des portes ouvertes - sauf portes coupe-feu - afin d'éviter le contact



avec les poignées, le nettoyage et la désinfection des outils et surface de travail toutes les 60 minutes, un temps d'attente de trois heures lors de tout échange de pièces» main à la main. Le groupe ne détaille pas le calendrier de reprise du travail dans ses usines, chaque site étant soumis à un audit pour garantir que les mesures sont suffisantes.

«Nous ne ferons aucun compromis sur la santé de nos salariés, afin que le redémarrage industriel nécessaire à la pérennité de l'entreprise puisse se faire dans des conditions optimales», promet Carlos Tavares, président du directoire de PSA, cité dans le communiqué.

Cette décision a provoqué, toutefois, des mécontentements syndicaux, la CGT de l'usine de Douvrin (Pas-de-Calais) réclamant l'arrêt total des usines pendant la pandémie.

«La production de moteurs ou de boîte de vitesses n'a rien d'essentiel pour combattre le coronavirus», a-t-elle jugé dans un communiqué, rapporte toujours l'AFP.

Pour le Maroc, faut-il le rappeler, le constructeur automobile français PSA avait pris la décision de suspendre la production de son site d'Atlantic Free Zone le 19 mars. «Depuis le début de la crise du Covid-19, le groupe PSA a mis en place une cellule de pilotage pour adopter en temps réel les mesures nécessaires à la protection de ses salariés et à la gestion de l'activité. Le groupe a mis en place des mesures de prévention conformes aux préconisations des autorités de la santé», avait précisé le management de la filiale marocaine du constructeur français, dans un communiqué.

A. C.

## Tweetogramme

**Ambassade de Chine en France**

Certaines personnes, dans le fond, sont très admiratives des succès de la gouvernance chinoise. Ils envient l'efficacité de notre système politique et haïssent l'incapacité de leur propre pays à faire aussi bien ! 11/15

**Ndlr: arrogance quand tu nous tiens! Où es passée la légendaire sagesse Confucéenne ? ... stop**

**Usain**  
@us\_ain

Ils peuvent pas tester les joueurs de foot et les laisser jouer dans des stades vides merde.

**Ndlr: ah oui, sinon le sevrage footballistique fera plus de ravages que le coronavirus... stop**

**Le Desk**  
@LeDesk\_ma

Le #CCM met en ligne une série de longs métrages marocains #Coronavirusmaroc https://ledesk.ma/encontinuu/le-ccm-met-en-ligne-une-serie-de-long-metrages-marocains/... via @LeDesk\_ma

**Ndlr: l'occasion de se retaper quelques navets ancestraux... stop**

**TelQuel**  
@TelQuelOfficiel

«On te regarde comme si c'était toi le virus»: les livreurs à domicile aux temps du Coronavirus

**Ndlr: pareil qu'avant où on les regardait comme si c'était eux la pizza... stop**

**Le360 - Français**  
@Le360fr

Les #tournages de plusieurs séries et téléfilms programmés pour être diffusés durant le mois de #ramadan à la télévision ont été annulés

**Ndlr: sans doute l'un des rares effets bénéfiques du coronavirus... stop**

**Mohammed Idrissi**  
@medrissi

Question sérieuse: Quelle est l'utilité de faire circuler des tanks, des blindés et divers véhicules militaires dans les villes sachant qu'ils n'interviennent pas et n'ont aucun rôle actif (à ma connaissance le seul rôle de l'armée pour le moment relève du volet médical) ?!

**Ndlr: dissuasion et prévention de troubles massifs à l'ordre public. Clair? Rampez... stop**

## Webzone

### L'hymne international contre le coronavirus

Cette chanson sera peut-être le tube de l'année. Sur les pas du ministre de la Santé vietnamien qui avait produit une chanson anti-coronavirus, l'émission «120 minutes» a fait entonner une chanson sur le même thème... en plusieurs langues. «Un.e.s contre le covid», tel est le titre du morceau interprété par plusieurs personnes, comme Angélica Vale et Marco Antonio Solís. L'émission humoristique française a réuni plusieurs personnes, de différentes nationalités, pour un message clair : nous sommes tous unis contre le coronavirus. La chanson fait le tour de la toile, puisqu'elle donne un peu de joie en cette période où tous les citoyens sont inquiets.



### Mcdonald's offre des repas gratuits en solidarité

Mcdonald's s'implique dans le mouvement de solidarité qui survient pendant cette pandémie. A sa manière, Mcdonald's essaye de venir en aide aux citoyens marocains en difficulté.

Sur une publication Facebook, Mcdonald's Maroc annonce qu'il va servir des repas tous les jours, pendant cette pandémie, pour des personnes en difficulté. Cette initiative concerne 19 villes marocaines. La décision a été saluée par les internautes qui ont invité à plus d'initiatives solidaires avec les personnes en situation difficile, surtout en cette période de pandémie.



**12000** est le nombre de médecins du secteur privé au Royaume. Ils sont joignables par téléphone et reçoivent les cas urgents dans leurs cabinets.

«Dépourvus d'assurance-maladie, de retraite et d'avantages sociaux, les médecins du secteur privé continuent à travailler dur.

## Covid-19

# Les médecins du secteur privé sont mobilisés

Les médecins du secteur privé travaillent en collaboration avec leurs confrères et consœurs du secteur public pour sauver la vie des citoyens.

Beaucoup de gens ont relevé que des cabinets médicaux privés ont été fermés, et que des médecins ne répondent plus au téléphone. Un test a été réalisé par nos confrères du site web Yabiladi, relevant que parmi les soixante cabinets contactés par téléphone, dont des généralistes et des spécialistes, seulement dix-neuf ont décroché.

Mais, derrière ces absences, des raisons existent. Dans une lettre adressée au président du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), un médecin ORL a fait connaître les conditions actuelles du corps médical. Il reproche d'abord, au CNOM, le manque d'actions pour anticiper la distribution des masques et de gels hydroalcooliques dès le début de l'épidémie, et d'actions pour faciliter aux médecins l'accès au test de COVID 19. Il s'est également interrogé sur ce que pourrait faire le CNOM pour assurer au médecin une indemnisation, en cas de contamination. Et si en cas de décès du médecin, la maladie serait considérée comme une maladie professionnelle, ce qui permettrait à sa famille d'avoir une rente.

Le Dr Said Afif, président du Collège Syndical National des Médecins Spécialistes Privés (CSNMSP), et pédiatre à Casablanca, nous a affirmé que «Plusieurs médecins privés sont



confirmés COVID+. Ils n'ont ni une assurance-maladie, ni une retraite ou une rente pour leurs familles, en cas de décès ». Toutefois, ils restent mobilisés pour atteindre un seul objectif commun : sauver les citoyens de cette pandémie. «Nous sommes unis pour faire face à cette épidémie. Nous assurons nos services, tout en prenant en compte les nouvelles mesures de protection », confie fièrement le Dr Afif. Concernant les quelques médecins ayant fermé leurs cabinets, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a adressé un com-

munié, lundi 30 mars, où il mentionne clairement qu'ils représentent une minorité. Les autres médecins sont tous en activité, tout en tenant compte des précautions et mesures de sécurité.

### Médecins du secteur privé et du secteur public unis

En cette période de crise nationale et internationale, les médecins du secteur privé et leurs confrères du secteur public travaillent dur et la main dans la main.

Les médecins du secteur libé-

ral, représentés par le Collège Syndical National des Médecins Spécialistes Privés (CSNMSP), le Syndicat National de la Médecine Générale (SNMG), le Syndicat National des Médecins du Secteur Libéral (SNMSL), et l'Association Nationale des Cliniques Privées (ANCP) ont signé samedi dernier, un communiqué où ils expriment leur engagement total et inconditionnel avec leurs consœurs et confrères du secteur public et des Forces Armées Royales.

Safaa KSAANI

## 3 questions au Dr Said Afif, président du CNMSP

### « Les cabinets médicaux privés se sont réorganisés »

Dr Afif Said parle des nouvelles manières de travail des médecins du secteur privé, en collaboration avec leurs confrères du secteur public

tant dans le Royaume. D'ailleurs, à ma connaissance, tous les médecins que je connais sont disponibles et présents dans leurs cabinets.

Il y a une réorganisation des activités de travail dans les cabinets, en fonction des spécificités du COVID-19, pendant cette période de confinement obligatoire.

- Selon une enquête réalisée par le site d'information Yabiladi, quarante et un médecins sur les soixante contactés n'ont pas décroché. Qu'en pensez-vous ?

- Statistiquement parlant, ces chiffres ne représentent pas tous les médecins privés du Royaume, qui sont au nombre de 12.000 médecins du secteur privé, exis-

- Comment est réorganisé le travail dans les cabinets médicaux privés ?

- Les médecins libéraux assurent la continuité de service via des



consultations sur rendez-vous espacés, pour éviter le contact entre des malades et des personnes vulnérables, comme les personnes âgées. Ils assurent également de la téléconsultation gratuite chaque jour.

- Actuellement, comment est organisé le travail entre médecins privés et médecins publics ?

- Les médecins du secteur privé sont dans leurs cabinets, assurent la téléconsultation gratuite et reçoivent les cas urgents, pour soulager la charge des hôpitaux. Des

lits de réanimation et des structures entières sont dédiés pour soutenir l'effort. Des médecins réanimateurs privés viennent en aide à leurs consœurs et confrères dans les structures publiques. Par ailleurs, nous travaillons également en collaboration avec les pharmaciens. En concertation avec le médecin traitant, les pharmaciens peuvent changer le médicament aux patients de pathologies chroniques, sans qu'ils aient à retourner chez le médecin.

Recueillis par S. K.

| BILAN (ACTIF)   |                  |                       |                  |                  |
|---|------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| Allianz Maroc SA Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019                           |                  |                       |                  |                  |
| ACTIF   | EXERCICE         |                       |                  | EXERCICE         |
|   | Brut             | Amort. Prov. Exercice | Net              | PRECEDENT        |
| 1 ACTIF IMMOBILISE  | 4,536,596,382.00 | 187,219,407.58        | 4,349,376,974.42 | 4,153,236,856.19 |
| 2 IMMOBILISATION EN NON-VALEURS   | 25,146,952.74    | 17,912,091.35         | 7,234,861.39     | 7,990,166.17     |
| 3 Frais préliminaires   | 25,146,952.74    | 17,912,091.35         | 7,234,861.39     | 7,990,166.17     |
| 4 Charges à répartir sur plusieurs exercices                                    |                  |                       |                  |                  |
| 5 Primes de remboursement des obligations                                       |                  |                       |                  |                  |
| 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES   | 104,800,608.22   | 46,697,112.90         | 58,103,495.32    | 9,780,588.45     |
| 7 Immobilisation en recherche et développement                                  |                  |                       |                  |                  |
| 8 Brevets, marques, droits et valeurs similaires                                | 56,138,009.65    | 46,697,112.90         | 9,440,896.75     | 9,780,588.45     |
| 9 Fonds commercial  |                  |                       |                  |                  |
| 10 Autres immobilisations incorporelles   | 48,662,598.57    |                       | 48,662,598.57    |                  |
| 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES  | 310,503,799.05   | 111,432,800.12        | 199,070,998.93   | 209,808,613.25   |
| 12 Terrains   | 48,900,000.00    |                       | 48,900,000.00    |                  |
| 13 Constructions  | 210,814,301.97   | 72,047,176.19         | 138,767,125.78   | 144,574,630.82   |
| 14 Installations techniques, matériel et outillage                              | 448,834.06       | 340,302.02            | 108,532.04       | 131,227.37       |
| 15 Matériel transport   |                  |                       |                  |                  |
| 16 I.M., B. et aménagements divers  | 47,606,996.50    | 39,025,321.91         | 8,581,674.59     | 12,400,772.31    |
| 17 Autres immobilisations corporelles   |                  |                       |                  |                  |
| 18 Immobilisations corporelles en cours   | 2,733,666.52     |                       | 2,733,666.52     | 3,801,982.73     |
| 19 IMMOBILISATIONS FINANCIERES  | 214,391,205.44   | 10,615,648.48         | 203,775,556.96   | 368,159,080.08   |
| 20 Prêts immobilisés  | 51,416,347.79    | 10,615,648.48         | 40,800,699.31    | 43,928,357.71    |
| 21 Autres créances financières  | 162,974,857.65   |                       | 162,974,857.65   | 297,409,820.37   |
| 22 Titres de participation  |                  |                       |                  | 26,820,902.00    |
| 23 Autres titres immobilisés  |                  |                       |                  |                  |
| 24 PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER. D'ASSURANCE                                    | 3,881,753,816.55 | 561,734.73            | 3,881,192,081.82 | 3,557,498,408.20 |
| 25 Placements immobiliers   |                  |                       |                  |                  |
| 26 Oblig., bons et titres de créances négociables                               | 3,311,045,253.98 |                       | 3,311,045,253.98 | 2,991,913,244.85 |
| 27 Actions et parts sociales  | 475,554,211.33   | 561,734.73            | 474,992,476.60   | 473,621,067.54   |
| 28 Prêts et effets assimilés  |                  |                       |                  |                  |
| 29 Dépôts en comptes indisponibles  | 94,711,665.68    |                       | 94,711,665.68    | 91,521,410.29    |
| 30 Placem <sup>nt</sup> affectés aux contrats en unités de cpt                  |                  |                       |                  |                  |
| 31 Dépôts auprès des cédantes   | 442,685.56       |                       | 442,685.56       | 442,685.56       |
| 32 Autres placements  |                  |                       |                  |                  |
| 33 ECARTS DE CONVERSION -ACTIF  |                  |                       |                  |                  |
| 34 Dimin. des créances immo. et des placem.                                     |                  |                       |                  |                  |
| 35 Aug <sup>nt</sup> des dettes de financ. et des prov. Tech.                   |                  |                       |                  |                  |
| 36 ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)  | 1,918,721,068.63 | 385,691,727.13        | 1,533,029,341.50 | 1,491,678,469.28 |
| 37 PART DE S CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.                                 | 425,338,195.08   |                       | 425,338,195.08   | 394,954,349.63   |
| 38 Provisions pour primes non acquises  | 35,887,867.64    |                       | 35,887,867.64    | 43,371,366.12    |
| 39 Provisions pour sinistres à payer  | 331,172,784.83   |                       | 331,172,784.83   | 303,339,478.71   |
| 40 Provisions des assurances-vie  | 51,002,954.35    |                       | 51,002,954.35    | 48,243,504.80    |
| 43 Autres provisions techniques   | 7,274,588.26     |                       | 7,274,588.26     |                  |
| 44 CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT  | 1,493,382,873.55 | 385,691,727.13        | 1,107,691,146.42 | 1,096,724,119.65 |
| 45 Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs                                | 93,620,312.79    |                       | 93,620,312.79    | 6,932,436.85     |
| 46 Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs | 966,941,824.11   | 380,471,122.66        | 586,470,701.45   | 714,543,216.87   |
| 47 Personnel débiteur   | 1,898,045.20     |                       | 1,898,045.20     | 2,005,549.72     |
| 48 Etat débiteur  | 93,995,039.13    |                       | 93,995,039.13    | 72,464,918.24    |
| 49 Comptes d'associés débiteurs   |                  |                       |                  |                  |
| 50 Autres débiteurs   | 205,121,935.18   | 5,220,604.47          | 199,901,330.71   | 157,462,424.36   |
| 51 Comptes de régularisation-Actif  | 131,805,717.14   |                       | 131,805,717.14   | 143,315,573.67   |
| 52 TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)     |                  |                       |                  |                  |
| 53 ECARTS DE CONVERSION-ACTIF ( Elts circulants)                                |                  |                       |                  |                  |
| 54 TRÉSORERIE-ACTIF   | 38,529,829.08    |                       | 38,529,829.08    | 38,550,186.58    |
| 55 Chèques et valeurs à encaisser   | 32,112,553.38    |                       | 32,112,553.38    | 33,349,328.78    |
| 56 Banques, IGR et C.C.P.   | 6,153,098.85     |                       | 6,153,098.85     | 4,871,029.12     |
| 57 Caisse, Régies d'avances et accreditifs                                      | 264,176.85       |                       | 264,176.85       | 329,828.68       |
| 58 TOTAL GENERAL  | 6,493,847,279.71 | 572,911,134.71        | 6,020,936,145.00 | 5,683,465,512.01 |

| BILAN (PASSIF)   |                  |                       |                  |                  |
|--|------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| Allianz Maroc SA Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019                            |                  |                       |                  |                  |
| PASSIF   | EXERCICE         |                       |                  | EXERCICE         |
|  | Brut             | Amort. Prov. Exercice | Net              | PRECEDENT        |
| 1 FINANCEMENT PERMANENT  |                  |                       |                  |                  |
| 2 CAPITAUX PROPRES   | 5,019,334,445.17 |                       | 5,019,334,445.17 | 4,789,028,521.91 |
| 3 Capital social ou fonds d'établissement  | 813,636,342.20   |                       | 813,636,342.20   | 879,104,699.74   |
| 4 Actionnaires, capital souscrit non appelé                                      | 147,000,000.00   |                       | 147,000,000.00   |                  |
| 5 Capital appelé, dont versé   |                  |                       |                  | 147,000,000.00   |
| 6 Prime d'émission, de fusion, d'apport  |                  |                       |                  |                  |
| 7 Ecarts de réévaluation   |                  |                       |                  |                  |
| 8 Réserve légale   | 14,700,000.00    |                       | 14,700,000.00    |                  |
| 9 Autres réserves  | 717,404,699.74   |                       | 717,404,699.74   | 797,339,940.79   |
| 10 Report à nouveau (1)  |                  |                       |                  |                  |
| 11 Fonds social complémentaire   |                  |                       |                  |                  |
| 12 Résultat nets en instance d'affectation (1)                                   |                  |                       |                  |                  |
| 13 Résultat net de l'exercice (1)  |                  |                       | -65,468,357.56   | -79,935,241.03   |
| 14 CAPITAUX PROPRES ASSIMILES  |                  |                       |                  |                  |
| 16 Provisions réglementées   |                  |                       |                  |                  |
| 17 DETTES DE FINANCEMENT   |                  |                       |                  |                  |
| 18 Emprunts obligataires   |                  |                       |                  |                  |
| 19 Emprunts pour fond d'établissement  |                  |                       |                  |                  |
| 20 Autres dettes de financement  |                  |                       |                  |                  |
| 21 PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES                                   | 7,897,174.71     |                       | 7,897,174.71     | 15,438,989.00    |
| 22 Provisions pour risques   | 7,897,174.71     |                       | 7,897,174.71     | 15,438,989.00    |
| 23 Provisions pour charges   |                  |                       |                  |                  |
| 24 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES  | 4,197,800,928.26 |                       | 4,197,800,928.26 | 3,894,484,833.15 |
| 25 Provisions pour primes non acquises   | 337,808,491.43   |                       | 337,808,491.43   | 370,714,979.38   |
| 26 Provisions pour sinistres à payer   | 3,054,559,314.05 |                       | 3,054,559,314.05 | 2,862,757,919.83 |
| 29 Provisions des assurances-vie   | 615,192,584.00   |                       | 615,192,584.00   | 483,360,884.00   |
| 30 Provisions pour fluctuations de sinistralité                                  | 36,183,752.84    |                       | 36,183,752.84    | 21,229,200.00    |
| 31 Provisions pour créances financières  |                  |                       |                  |                  |
| 32 Provisions techniques des contrats en unités de compte                        |                  |                       |                  |                  |
| 33 Provisions pour participation aux bénéfices                                   | 16,315,334.23    |                       | 16,315,334.23    | 21,627,156.70    |
| 34 Provisions techniques sur placement   | 112,938,729.03   |                       | 112,938,729.03   | 111,423,893.00   |
| 35 Autres provisions techniques  | 24,802,722.64    |                       | 24,802,722.64    | 23,370,800.24    |
| 36 ECARTS DE CONVERSION-PASSIF   |                  |                       |                  |                  |
| 37 Augmentation des créances immobilisées et des placements                      |                  |                       |                  |                  |
| 38 Diminution des dettes de financement et des provisions techniques             |                  |                       |                  |                  |
| 39 PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)  | 867,229,010.50   |                       | 867,229,010.50   | 833,177,798.84   |
| 40 DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES                             | 223,153,294.71   |                       | 223,153,294.71   | 166,443,076.18   |
| 41 Dettes pour espèces remises par les cessionnaires                             | 223,153,294.71   |                       | 223,153,294.71   | 166,443,076.18   |
| 42 DETTES DU PASSIF CIRCULANT  | 644,075,715.79   |                       | 644,075,715.79   | 666,734,722.64   |
| 43 Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs                                 | 66,017,782.69    |                       | 66,017,782.69    | 84,087,505.38    |
| 44 Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs | 11,375,518.63    |                       | 11,375,518.63    | 15,420,679.60    |
| 45 Personnel créditeur   | 27,744,475.07    |                       | 27,744,475.07    | 26,615,189.18    |
| 46 Organismes sociaux créditeurs   |                  |                       |                  |                  |
| 47 Etat créditeur  | 60,663,008.15    |                       | 60,663,008.15    | 48,237,861.27    |
| 48 Comptes d'associés créditeurs   |                  |                       |                  |                  |
| 49 Autres créanciers   | 317,515,544.75   |                       | 317,515,544.75   | 241,453,397.53   |
| 50 Comptes de régularisation-passif  | 35,532,235.61    |                       | 35,532,235.61    | 32,248,475.12    |
| 51 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES                                     |                  |                       |                  |                  |
| 52 ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)                           |                  |                       |                  |                  |
| 53 TRÉSORERIE-PASSIF   | 34,372,689.33    |                       | 34,372,689.33    | 61,259,191.24    |
| 54 Crédits d'acompte   |                  |                       |                  |                  |
| 55 Crédits de trésorerie   |                  |                       |                  |                  |
| 56 Banques   | 34,372,689.33    |                       | 34,372,689.33    | 61,259,191.24    |
| 57 TOTAL GENERAL   | 5,920,936,145.00 |                       | 5,920,936,145.00 | 5,683,465,512.01 |

Etat B6 - Tableau des créances

| Créances  | Total            | Analyse par Échéance |                  |                          | Autres Analyses     |   |                                    |                                 |
|---|------------------|----------------------|------------------|--------------------------|---------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
|   |                  | Plus d'un an         | Moins d'un an    | Échues et non recouvrées | Montants en Devises | Montants sur l'Etat et Organismes Publics | Montants sur les Entreprises liées | Montants représentés par Effets |
|   |                  |                      |                  |                          |                     |   |                                    |                                 |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE                                     | 4,096,145,021.99 | 3,681,863,783.97     | 414,281,238.02   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Immobilisations financières                               | 214,391,205.44   | 33,980,409.92        | 180,410,795.52   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Prêts immobilisés   | 51,416,347.79    | 33,980,409.92        | 17,435,937.87    |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Autres créances financières                               | 162,974,857.65   | 0.00                 | 162,974,857.65   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Placements affectés aux opérations d'assurance            | 3,881,753,816.55 | 3,647,863,374.05     | 233,870,442.50   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Obligations et bons TCM                                   | 3,881,311,130.99 | 3,647,440,688.49     | 233,870,442.50   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Prêts et effets assimilés                                 | 0.00             | 0.00                 | 0.00             |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Créances pour dépôts auprès de cédantes                   | 442,685.56       | 442,685.56           | 0.00             |                          |                     |   |                                    |                                 |
| DE L'ACTIF CIRCULANT                                      | 1,918,721,068.63 | 0.00                 | 1,447,990,547.63 | 470,730,521.00           |                     |   |                                    |                                 |
| Parts de cessionnaires dans les provisions techniques     | 425,338,195.08   | 0.00                 | 425,338,195.08   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Cessionnaires et comptes rattachés                        | 93,620,312.79    | 0.00                 | 93,620,312.79    |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés | 966,941,824.11   | 0.00                 | 496,211,303.11   | 470,730,521.00           |                     |   |                                    |                                 |
| Personnel   | 1,898,045.20     | 0.00                 | 1,898,045.20     |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Etat  | 93,995,039.13    | 0.00                 | 93,995,039.13    |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Comptes d'associés  | 0.00             | 0.00                 | 0.00             |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Autres débiteurs  | 205,121,935.18   | 0.00                 | 205,121,935.18   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| Comptes de régularisation - Actif                         | 131,805,717.14   | 0.00                 | 131,805,717.14   |                          |                     |   |                                    |                                 |
| TOTAL   | 6,014,866,090.42 | 3,681,863,783.97     | 1,862,271,785.65 | 470,730,521.00           |                     |   |                                    |                                 |

Etat B7 - Tableau des dettes

| Dettes  | Total          | Analyse par Échéance |                |                      | Autres Analyses     |   |                                    |                                 |
|---|----------------|----------------------|----------------|----------------------|---------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
|   |                | Plus d'un an         | Moins d'un an  | Échues et non payées | Montants en Devises | Montants sur l'Etat et Organismes Publics | Montants sur les Entreprises liées | Montants représentés par Effets |
|   |                |                      |                |                      |                     |   |                                    |                                 |
| DE FINANCEMENT  | 0.00           | 0.00                 | 0.00           |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Emprunts obligataires                                     | 0.00           | 0.00                 | 0.00           |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Autres dettes de financement                              | 0.00           | 0.00                 | 0.00           |                      |                     |   |                                    |                                 |
| DU PASSIF CIRCULANT                                       | 867,229,010.50 | 791,536,133.50       | 75,692,877.00  |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Dettes pour dépôts des réassureurs                        | 223,153,294.71 | 0.00                 | 223,153,294.71 |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Cessionnaires et comptes rattachés                        | 66,017,782.69  | 0.00                 | 66,017,782.69  |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés | 125,227,150.89 | 0.00                 | 49,534,073.89  | 75,692,877.00        |                     |   |                                    |                                 |
| Personnel   | 27,744,475.07  | 0.00                 | 27,744,475.07  |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Organismes sociaux  | 11,375,518.63  | 0.00                 | 11,375,518.63  |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Etat  | 60,663,008.15  | 0.00                 | 60,663,008.15  |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Comptes d'associés  | 0.00           | 0.00                 | 0.00           |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Autres créanciers   | 317,515,544.75 | 0.00                 | 317,515,544.75 |                      |                     |   |                                    |                                 |
| Comptes de régularisation - Passif                        | 35,532,235.61  | 0.00                 | 35,532,235.61  |                      |                     |   |                                    |                                 |
| TOTAL   | 867,229,010.50 | 0.00                 | 791,536,133.50 | 75,692,877.00        |                     |   |                                    |                                 |

| COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC) (I - COMPTE TECHNIQUE ASSURANCES VIE) |                |              |                |               |
|--|----------------|--------------|----------------|---------------|
| Allianz Maroc SA Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019                        |                |              |                |               |
| LIBELLE  | EXERCICE       |              |                | EXERCICE      |
|  | Brut           | Cession      | Net            | PRECEDENT     |
| 1- PRIMES  | 145,032,601.12 | 1,103,421.96 | 143,929,179.16 | 22,395,222.10 |
| 2 PRIMES ÉMIS  | 145,032,601.12 | 1,103,421.96 | 143,929,179.16 | 22,395,222.10 |
| 2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION  |                |              |                |               |
| 4 Subventions d'exploitation   |                |              |                |               |

Exercice 2019

E.S.G (I/2) - Etat des soldes de gestion I (I - Tableau de formation des résultats (TFR))

|    | E.S.G TFR   | EXERCICE         | EXERCICE PRECEDENT |
|----|---|------------------|--------------------|
| 1  | Primes acquises   | 1.512.784.044,40 | 1.376.200.665,40   |
| 1a | Primes émises   | 1.479.877.538,45 | 1.367.100.796,85   |
| 1b | Variation des provisions pour primes non acquises             | -32.906.487,99   | -9.099.868,75      |
| 2  | Variation des provisions mathématiques                        | 109.051.540,15   | 5.513.755,69       |
| 3  | Ajustement VARCUC   |                  |                    |
| 4  | Charges des prestations                                       | 1.042.452.084,53 | 1.062.534.845,13   |
| 4a | Prestations et frais payés (hors rubrique 9)                  | 826.018.231,83   | 783.451.694,70     |
| 4b | Variation des provisions pour prestations et diverses         | 216.433.852,70   | 279.083.150,43     |
| A  | SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"                           | 361.280.421,72   | 308.152.064,78     |
| 5  | Charges d'acquisition   | 220.172.817,54   | 224.744.932,22     |
| 6  | Autres charges techniques d'exploitation                      | 340.816.928,79   | 303.560.216,64     |
| 8  | Produits techniques d'exploitation                            | 10.314.319,42    | 6.453.010,57       |
| B  | CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES                    | 550.675.426,91   | 521.852.138,31     |
| C  | MARGE D'EXPLOITATION  | -189.395.005,19  | -213.700.073,53    |
| 8  | Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)         | 142.318.497,57   | 172.937.728,58     |
| 9  | Participations aux résultats et charges des intérêts crédités | 9.222.354,18     | 4.895.274,46       |
| D  | SOLDE FINANCIER   | 133.096.143,39   | 168.042.454,12     |
| E  | RESULTAT TECHNIQUE BRUT                                       | -56.298.841,80   | -45.657.619,41     |
| 10 | Part des réassureurs dans les primes acquises                 | 140.404.545,53   | 92.576.948,09      |
| 11 | Part des réassureurs dans les prestations payées              | 115.727.664,88   | 59.749.281,88      |
| 12 | Part des réassureurs dans les provisions                      | 37.867.343,93    | 12.812.664,18      |
| F  | SOLDE DE REASSURANCE  | 13.188.443,28    | -20.015.002,06     |
| G  | RESULTAT TECHNIQUE NET  | -43.110.398,52   | -65.672.621,47     |
| 13 | Résultat non technique courant                                | -1.551.378,33    | -6.778.822,31      |
| 14 | Résultat non technique non courant                            | -12.926.520,69   | -135.037,25        |
| H  | RESULTAT NON TECHNIQUE  | -14.477.899,04   | -6.913.859,56      |
| I  | RESULTAT AVANT IMPOT  | -57.588.297,54   | -72.586.481,03     |
| 15 | Impôts sur les sociétés                                       | 7.880.040,00     | 7.348.760,00       |
| J  | RESULTAT NET  | -65.468.357,54   | -79.935.241,03     |
| 16 | MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE                     | -176.206.541,91  | -233.715.075,59    |

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G) (CAF)

|     | LIBELLE                                 | EXERCICE       | EXERCICE PRECEDENT |
|-----|---|----------------|--------------------|
| 1   | Résultat net de l'exercice              |                |                    |
| (+) | Bénéfice                                |                |                    |
| (-) | Perte                                   | 65.468.357,54  | 79.935.241,03      |
| 2   | Dotations d'exploitation                | 22.315.565,30  | 21.158.370,10      |
| 3   | Dotations sur placements                | 1.514.836,03   | 9.057.879,31       |
| 4   | Dotations non techniques courantes      |                |                    |
| 5   | Dotations non techniques non courantes  | 7.627.504,71   |                    |
| 6   | Reprises d'exploitation                 | 1.571.517,96   |                    |
| 7   | Reprises sur placements                 | 8.729.848,41   |                    |
| 8   | Reprises non techniques courantes       |                |                    |
| 9   | Reprises non techniques non courantes   | 15.169.319,00  |                    |
| 10  | Profits provenant de la réévaluation    |                |                    |
| 11  | Pertes provenant de la réévaluation     |                |                    |
| 12  | Produits des cessions d'immobilisations |                |                    |
| 13  | V.N.A. des immobilisations créées       |                |                    |
| (=) | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT              | -59.481.136,89 | -58.776,870,93     |
| 14  | Distribution de bénéfices               | 0,00           | 41.447.217,70      |
| (=) | AUTOFINANCEMENT                         | -59.481.136,89 | -91.166.209,32     |

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| NATURE   | MONTANT BRUT DEBIT EXERCICE | AUGMENTATION  |  |          | DIMINUTION |              | MONTANT BRUT FIN EXERCICE |
|--|-----------------------------|---------------|--|----------|------------|--------------|---------------------------|
|  |                             | Acquisition   | Production par l'entreprise pour elle-même | Virement | Cession    | Rebat        |                           |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS                            | 23.529.206,16               | 2.122.042,16  |  |          |            | 514.295,46   | 25.146.952,76             |
| Frais préférentiels                                      | 220.479,08                  | 2.122.042,16  |  |          |            |              | 23.146.952,76             |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices               | 514.295,46                  |               |  |          | 514.295,46 |              |                           |
| Primes de remboursement obligatoires                     |                             |               |  |          |            |              |                           |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                            | 52.013.781,18               | 52.786.827,04 |  |          |            |              | 104.800.608,22            |
| Immobilisation en recherche et développement             |                             |               |  |          |            |              |                           |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires           | 10.013.781,16               | 4.124.228,47  |  |          |            |              | 56.138.029,42             |
| Fonds commercial   |                             |               |  |          |            |              |                           |
| Autres immobilisations incorporelles                     | 4864198,57                  |               |  |          |            |              | 48.642.598,53             |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                              | 308.774.423,29              | 5.571.338,51  |  |          |            | 3.801.982,75 | 310.503.779,05            |
| Terrains   | 48.900.000,00               |               |  |          |            |              | 48.900.000,00             |
| Constructions  | 208.275.553,98              | 2.538.747,99  |  |          |            |              | 210.814.301,97            |
| Matériel, matériel de bureau et outillage                | 448.834,04                  |               |  |          |            |              | 448.834,04                |
| Matériel de transport                                    |                             |               |  |          |            |              |                           |
| Immobilisations corporelles en cours                     | 3.801.982,75                | 2.733.666,52  |  |          |            | 3.801.982,75 | 2.733.666,52              |
| Installations, matériel de bureau et aménagements divers | 47.308.052,50               | 298.944,00    |  |          |            |              | 47.606.996,50             |
| Autres immobilisations corporelles                       |                             |               |  |          |            |              |                           |
| PLACEMENTS IMMOBILIERS                                   |                             |               |  |          |            |              |                           |
| Terrains   |                             |               |  |          |            |              |                           |
| Constructions  |                             |               |  |          |            |              |                           |
| Autres placements immobiliers                            |                             |               |  |          |            |              |                           |
| TOTAL GENERAL  | 384.277.410,44              | 60.490.227,31 |  |          | 514.295,46 | 3.801.982,75 | 445.451.380,21            |

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| NATURE   | Cumul début exercice | Dotation de l'exercice |   |   |            | Amortissement sur les immobilisations sorties | Virement       | Cumul d'amortissement fin d'exercice |
|--|----------------------|------------------------|---|---|------------|---|----------------|--------------------------------------|
|  |                      | 1                      | 2 | 3 | 4          |   |                |                                      |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS                            | 15.539.040,01        | 2.887.346,94           |   |   | 514.295,46 |   | 17.912.091,32  |                                      |
| Frais préférentiels                                      | 13.024.744,41        | 2.887.346,94           |   |   |            |   | 17.912.091,32  |                                      |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices               | 514.295,46           |                        |   |   | 514.295,46 |   |                |                                      |
| Primes de remboursement des obligations                  |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                            | 42.233.192,73        | 4.443.190,11           |   |   |            |   | 46.677.112,90  |                                      |
| Immobilisation en recherche et développement             |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Brevets, marques droits et valeurs similaires            | 42.233.192,73        | 4.443.190,11           |   |   |            |   | 46.677.112,90  |                                      |
| Fonds commercial   |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Autres immobilisations incorporelles                     |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                              | 98.928.810,04        | 12.506.990,26          |   |   |            |   | 111.435.800,30 |                                      |
| Terrains   |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Constructions  | 63.700.923,14        | 8.344.253,03           |   |   |            |   | 72.047.176,17  |                                      |
| Matériel, matériel de bureau et outillage                | 317.406,48           | 42.495,33              |   |   |            |   | 360.901,81     |                                      |
| Matériel de transport                                    |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Installations, matériel de bureau et aménagements divers | 34.907.280,15        | 4.118.041,72           |   |   |            |   | 39.025.321,87  |                                      |
| Autres immobilisations corporelles                       |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Immobilisations corporelles en cours                     |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| PLACEMENTS IMMOBILIERS                                   |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Terrains   |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Constructions  |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| Autres placements immobiliers                            |                      |                        |   |   |            |   |                |                                      |
| TOTAL GENERAL  | 154.498.042,78       | 19.888.257,14          |   |   | 514.295,46 |   | 174.902.203,37 |                                      |

TABLEAU DES PROVISIONS TECHNIQUES Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| LIBELLE                                     | Montant au début de l'exercice      |                |                  | Variation de l'exercice |                |                  | Montant à la fin de l'exercice |                |                |
|---|-------------------------------------|----------------|------------------|-------------------------|----------------|------------------|--------------------------------|----------------|----------------|
|   | Brut                                | Cession        | Net              | Brut                    | Cession        | Net              | Brut                           | Cession        | Net            |
|   | Provisions pour primes non acquises | 370.714.979,38 | 43.371.344,12    | 327.343.635,26          | -32.956.487,95 | -25.422.989,47   | 337.808.491,43                 | 30.887.867,44  | 301.920.623,79 |
| Provisions pour primes à payer              | 3.842.757.919,82                    | 303.339.478,71 | 3.539.418.441,11 | 191.801.374,22          | 27.833.204,12  | 3.831.219.815,33 | 3.054.509.314,03               | 331.172.784,82 |                |
| Provisions des assurances-vie               | 483.360.884,00                      | 48.243.504,89  | 435.117.379,11   | 131.851.000,00          | 2.739.449,50   | 607.970.329,11   | 415.192.584,00                 | 564.189.429,49 |                |
| Provisions pour fluctuations de rentabilité | 21.229.200,00                       |                | 21.229.200,00    | 14.954.532,84           |                | 36.183.732,84    |                                | 36.183.732,84  |                |
| Provisions pour décaissements               |                                     |                |                  |                         |                |                  |                                |                |                |
| Provisions des contrats en U.C.             |                                     |                |                  |                         |                |                  |                                |                |                |
| Provisions pour participation aux bénéfices | 21.627.156,70                       |                | 21.627.156,70    | -5.311.822,47           |                | 16.315.334,23    |                                | 16.315.334,23  |                |
| Provisions techniques sur placements        | 111.423.893,30                      |                | 111.423.893,30   | 1.514.638,00            |                | 112.938.531,30   |                                | 112.938.531,30 |                |
| Autres Provisions techniques                | 23.370.800,24                       |                | 23.370.800,24    | 1.431.922,45            | 7.274.588,24   | 5.846.645,84     | 24.802.722,64                  | 7.274.588,24   |                |
| TOTAL                                       | 3.894.484.853,16                    | 394.954.349,62 | 3.499.530.483,52 | 303.314.095,11          | 30.383.845,40  | 3.792.924.444,44 | 4.197.800.928,24               | 425.328.195,00 |                |

TABLEAU DES PROVISIONS - AUTRES PROVISIONS Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| NATURE  | MONTANT BRUT DEBIT EXERCICE | DOTATIONS                   |                              | REFISES                     |                              | Montant fin d'exercice |
|---|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------|
|   |                             | d'exploitation (techniques) | sur placement non techniques | d'exploitation (techniques) | sur placement non techniques |                        |
| 1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé      | 17.449.943,33               | 2.457.308,11                |                              |                             | 8.729.848,41                 | 11.177.403,21          |
| 2-Provisions réglementées                                 |                             |                             |                              |                             |                              |                        |
| 3-Provisions disponibles pour risques et charges          | 15.438.989,00               |                             | 7.427.504,71                 |                             | 15.149.319,00                | 7.897.194,71           |
| SOLDE TOTAL (A)   | 32.888.932,33               | 2.457.308,11                | 7.427.504,71                 |                             | 8.729.848,41                 | 15.149.319,00          |
| 4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant       | 321.404.873,07              | 44.084.854,04               |                              |                             |                              | 365.491.727,11         |
| 5-Autres provisions pour risques et charges               |                             |                             |                              |                             |                              |                        |
| 6-Provisions pour dépréciation des capitaux de trésorerie | 321.404.873,07              | 44.084.854,04               |                              |                             |                              | 365.491.727,11         |
| SOLDE TOTAL (B)   | 321.404.873,07              | 44.084.854,04               |                              |                             |                              | 365.491.727,11         |
| TOTAL (A+B)   | 354.493.805,40              | 44.542.162,15               | 7.427.504,71                 |                             | 8.729.848,41                 | 15.149.319,00          |

ETAT DES DEROGATIONS Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| Indication des Dérégations   | Justifications des Dérégations | Influence des Dérégations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats |
|--|--------------------------------|---|
| I. Dérégations aux principes comptables fondamentaux                                 | Néant                          |   |
| II. Dérégations aux méthodes d'évaluation  |                                |   |
| III. Dérégations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse |                                |   |

TABLEAU DES PLACEMENTS Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

| ELEMENTS D'ACTIF  | Valeur brute     |                  |                       |                              | Valeur nette |              |                       |                              |
|---|------------------|------------------|-----------------------|------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|------------------------------|
|   | Valeur brute     | Valeur nette     | Valeur de réalisation | Plus ou moins valeur latente | Valeur brute | Valeur nette | Valeur de réalisation | Plus ou moins valeur latente |
| Terrains (2611, 2311, 2312, 2313, 2314)                           | 48.900.000,00    | 48.900.000,00    | 75.000.000,00         | 26.100.000,00                |              |              |                       |                              |
| Constructions (2612, 2321, 2323, 2325, 2327)                      | 210.814.301,97   | 138.767.125,78   | 135.000.000,00        | -3.767.125,78                |              |              |                       |                              |
| Parts et actions de sociétés immobilières (2613)                  |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Autres placements immobiliers (2618, 2318, 2328)                  |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Placements immobiliers en cours (2619, 2329)                      |                  | 2.733.666,52     |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Total placements immobiliers                                      | 259714301,97     | 187671257,78     | 210.000.000,00        | 22.332.874,22                |              |              |                       |                              |
| Obligations d'Etat (26211, 26221)                                 |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Bons du Trésor (26213, 26223)                                     | 2.316.593.675,00 | 2.292.998.540    | 2.422.778.226,00      | 130.479.686,00               |              |              |                       |                              |
| Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)                   | 142.070.894,42   | 142.070.894,42   | 178.121.923,00        | 36.051.028,58                |              |              |                       |                              |
| Titres hypothécaires (2623)                                       |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Titres de créances négociables (2624)                             | 517.563.967,01   | 516.879.969,49   | 523.935.528,00        | 7.055.558,51                 |              |              |                       |                              |
| Titres de créances échues (2625)                                  |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508) | 376.377.910,49   | 369.256.012,45   | 395.119.833,00        | 25.863.820,55                |              |              |                       |                              |
| Total Obligations, bons et titres de créances négociables         | 3.352.406.446,92 | 3.320.504.163,36 | 3.519.955.110,00      | 199.450.936,64               |              |              |                       |                              |
| Titres de participation (2631, 2510)                              | 28.468.781,76    | 28.468.781,76    | 57.809.995,04         | 29.341.213,28                |              |              |                       |                              |
| Actions cotées (2632)   | 394.449.557,77   | 394.449.557,77   | 412.544.833,35        | 18.095.275,58                |              |              |                       |                              |
| OPCVM Obligations (2634)  | 51.346.195,80    | 50.887.137,08    | 54.878.319,70         | 3.991.182,62                 |              |              |                       |                              |
| OPCVM Actions (2635)  |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en filtration                |                  |                  |                       |                              |              |              |                       |                              |
| Autres actions et parts sociales (2633,2638,3501)                 | 1.289.676,00     | 1.186.999,99     | 2.                    |                              |              |              |                       |                              |

Bigcall

## Mohamed Boutaleb détaille sa stratégie de crise

Suite à la propagation du coronavirus, les opérateurs de la relation « client » prennent une série de mesures pour limiter les effets négatifs de la crise sanitaire.

Depuis l'annonce de l'état d'urgence, plusieurs entreprises ont engagé des mesures préventives pour endiguer la propagation du coronavirus au Maroc. À l'instar de ces entreprises, les centres d'appels ont vite mobilisé leurs équipes pour faire face à la crise. Le groupe Bigcall Maroc a même procédé à l'arrêt de son activité anticipée, par mesure de précaution. Pour Mohammed Boutaleb, fondateur et DG du groupe, la sécurité des collaborateurs passe avant tout. Entretien.

**- En ces temps de crise du coronavirus, plusieurs opérateurs économiques ont été contraints à prendre des mesures exceptionnelles, primo, pour endiguer la propagation du virus, secundo, pour limiter les dégâts ravageurs de la pandémie. Quelles sont les mesures qui ont été prises par votre groupe ?**

- En effet, nous avons été obligés de prendre la décision, dure mais qui s'imposait, de fermer intégralement les centres d'appels aussi bien à Marrakech, Casablanca et Tanger dès le 15 mars, c'est-à-dire plusieurs jours avant l'annonce faite par le gouvernement.

Nous n'avions pas d'autre choix pour protéger nos salariés, car en toute cohérence, même avec toutes les précautions sanitaires drastiques possibles, la promiscuité de nos employés dans nos locaux, les rencontres au sein du restaurant d'entreprise, ou encore le contact partagé avec les objets, tous ces paramètres ne nous permettaient pas, en notre âme et conscience, d'être sûrs de ne pas exposer nos équipes au risque. Un centre d'appels qui maintiendrait son activité ferait courir un risque avéré pour ses équipes, mais aussi pour tous les Marocains qui seraient en contact avec ces équipes.

**- Quelles sont les décisions prises en faveur des salariés pour les aider à surmonter cette crise ?**

- Concernant les salaires, nous avons pu créer un fonds d'urgence pour maintenir les salaires des équipes, mais nous avons été contraints de liquider les congés payés de tous. En contrepartie, les équipes auront des demi-journées de repos supplémentaire chaque semaine dès la reprise de l'activité. Le dispositif d'indemnisation à hauteur de 1000 dirhams au mois de mars et 2000 dirhams au mois d'avril ne correspond pas aux salaires habituels de nos équipes qui est beaucoup plus important. Considérant que certains supportent les charges de toute une famille, il est de notoriété publique que cette indemnité n'est pas suffisante et nous risquons de les mettre en grande précarité si nous ne mettons pas la main à la poche.

**- Le télétravail s'avère compliqué pour plusieurs secteurs d'activité tels que l'offshoring. Comment assurez-vous vos activités actuellement ?**

Nos équipes de direction ont totalement modifié leur mode de travail collaboratif pour être efficace en télétravail. Nous utilisons des applications de partage de documents et gestion de « to do list » à distance qui nous aide à nous passer des réunions de direction hebdomadaires. Nous avons mis en place une opération de bilans de compétences et performances individuelles pilotées par notre service formation et supervision pour profiter de l'absence de « workload » quotidien. Cela nous permettra de faire évoluer nos équipes et revoir les plans de carrière de chacun. Nous attendons avec hâte les mesures gouvernementales pour maintenir nos activités, notamment, à travers le soutien au niveau des loyers professionnels. Malheureusement, de nombreux centres d'appels seront contraints



### Une masse d'emplois à sauver

Les opérateurs de la relation client travaillent d'arrache-pied afin d'accélérer le processus de déploiement du télétravail pour leurs collaborateurs et minimiser les risques d'exposition au coronavirus. L'Association marocaine de la relation client (AMRC) a insisté dans un communiqué, diffusé le 19 mars, sur la nécessité d'instaurer le travail à distance, dans la mesure du possible. Dans une optique de préservation des emplois que supporte ce secteur, l'AMRC travaille avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique pour sauvegarder les quelques milliers d'emplois que compte le secteur de la relation client. Rappelons qu'à fin 2019, ce secteur présentait 110.000 emplois au Maroc.

à faire des choix difficiles, entre garder leurs salariés ou payer leurs charges de fonctionnement, comme les loyers, les factures, les fournisseurs, et la liste n'est pas exhaustive. J'ai une pensée particulière pour les entreprises qui n'ont pas de trésorerie ou qui fonctionnent grâce à des crédits bancaires. Celles-ci vont être totalement asphyxiées. À plus forte raison dans le secteur de l'offshoring car nos clients en Europe sont également en grande difficulté face aux mesures de fermeture de leurs entreprises

**Quels sont les risques que courent les centres d'appels suite à cette crise sanitaire ?**

Nous attendons avec hâte les mesures gouvernementales pour maintenir nos activités, notamment, à travers le soutien au niveau des loyers professionnels. Malheureusement, de nombreux centres d'appels seront contraints

également. J'ai moi-même pris la décision de fermer également mes entreprises en France dans le bâtiment et la construction avant l'annonce officielle. Un client qui confie son telemarketing à un centre d'appels au Maroc, mais qui n'a plus aucune possibilité d'exercer son métier, ne va pas maintenir son contrat d'externalisation. C'est la dure réalité mais nous ne pouvons que la comprendre.

**Propos recueillis par : Saâd JAFRI**

CNDP/AMRC

## Une mobilisation en faveur du secteur de la Relation client

Suite à la crise sanitaire du coronavirus, tous les acteurs économiques sont contraints de contribuer à la meilleure gestion possible du risque sanitaire, de veiller à maintenir et à garantir l'activité économique, et surtout de garantir la prise en compte des directives des autorités et du cadre de droit. La rapidité des actions à mener, au service des citoyennes et citoyens, nécessite une circulation importante de leurs données à caractère personnel. Cette circulation importante

requiert célérité et protection. C'est dans cette perspective que la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) et l'Association Marocaine des relations clients (AMRC) ont décidé de travailler en collaboration rapprochée pour accompagner sans délai la mise en télétravail de milliers de collaborateurs du secteur de la Relation Client contribuant, ainsi, à la mobilisation nationale pour la gestion de l'état d'urgence

sanitaire et veiller à ce que son processus de conformité à la loi 09-08 soit traité de façon immédiate. Bien que le secteur de la Relation client a réalisé des résultats très positifs durant l'année 2019, les pertes du secteur suite à la pandémie du coronavirus risquent d'être très significatives, à l'instar de toute l'économie. Depuis le début de la propagation du virus dans le Royaume, les opérateurs se sont mobilisés pour mettre en œuvre des processus de travail

à distance pour leurs salariés, des shifts rotatifs, etc. Ce qui implique, plus de charges pour les entreprises, mais aussi plus de risques. Ainsi la CNDP publiera des éléments de délibération pour accompagner le secteur de la Relation Client et lui permettre de gérer le risque sanitaire en restant conforme au respect des données à caractère personnel selon les dispositions du cadre juridique national et international.

Fonds spécial

### Des salariés contribuent

L'agence urbaine de Rabat-Salé a décidé de participer aux efforts de solidarité nationale, pour faire face à la propagation du Covid-19 et contribuer à la lutte contre ses effets négatifs. Ainsi, l'agence urbaine s'est engagée, à travers la cotisation de la directrice générale s'élevant à un mois de salaire et celle des fonctionnaires de l'agence de 3 jours de salaire mensuel, au profit du Fonds spécial de gestion de la pandémie du Coronavirus, a indiqué l'agence urbaine de Rabat-Salé dans un communiqué.

Collecte de fonds

## Le soutien des startups continue

En cette période d'incertitude, beaucoup se demandent comment se portent les startups, comment atténuer les pertes liées à la crise et quelles sont les fenêtres d'opportunité « positives », qui existent.

C'est dans ce contexte que le Centre marocain pour l'innovation et l'entrepreneuriat social (MCISE) a lancé, lundi, une campagne de collecte de fonds au profit des associations et startups innovantes à fort impact social, dans le but de les aider à implémenter des solutions concrètes face à la crise sanitaire du Coronavirus (COVID-19). Les contributions au titre de cette campagne (#s'entraider pour aider) se feront via Wuluj, une plateforme de prévente lancée en 2016, afin de permettre aux startups sociales, artisans et entreprises de financer leurs projets innovants et leur permettre d'avoir accès au marché, affirme le MCISE dans un communiqué.

Cette initiative porte sur trois campagnes ciblées, dont une campagne participative de soutien aux associations menant des actions d'assistance hu-

manitaire aux populations vulnérables affectées par la conjoncture actuelle, souligne le communiqué. Il s'agit, également, d'une campagne participative de soutien aux startups affectées financièrement par la baisse ou l'arrêt de leurs activités suite au confinement

obligatoire et d'une campagne participative de soutien aux initiatives développant des solutions innovantes en réponse aux répercussions sanitaires, sociales et économiques de la propagation du virus COVID-19, précise la même source.



Indemnité forfaitaire

## La CNSS active son deuxième portail

Dans le cadre de la mobilisation pour lutter contre les effets ravageurs du coronavirus, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a mis en ligne une nouvelle version du portail « covid19.cnss.ma », afin de permettre aux entreprises n'ayant pas de compte « Damancom » de s'y inscrire pour faire bénéficier leurs salariés de l'indemnité forfaitaire mensuelle. Cette nouvelle version intègre la fonctionnalité de création de compte au niveau du portail, fait savoir la CNSS qui a conçu un spot didactique sur Youtube pour expliquer les différentes étapes à suivre par l'entreprise en difficulté pour créer son compte au niveau du portail et procéder à la déclaration de ses salariés en arrêt temporaire.

Mardi dernier, la Caisse a annoncé la mise à disposition des employeurs de ce portail électronique dédié au dépôt des demandes pour bénéficier de cette indemnité durant la période allant du 15 mars au 30 juin 2020, en application des mesures d'accompagnement des entreprises vulnérables aux chocs induits par la crise du coronavirus.

Décidée par le Comité de Veille Economique (CVE) dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des salariés, cette indemnité se décline comme suit : 1.000 DH pour le mois de mars et 2.000 dirhams pour les mois d'avril, mai et juin.

Cette indemnité, qui concerne les salariés déclarés à la CNSS au titre du mois de février 2020, en arrêt temporaire de travail et relevant des entreprises en difficulté, est prise en charge « totalement » par le Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie coronavirus, mis en place sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI.

Selon le ministre des Finances, Mohamed Benchaâboun, à ce jour, ce sont 80.000 sociétés qui sont inscrites sur le portail de la CNSS, avec

près de 400.000 salariés pouvant bénéficier de ces aides. Cette indemnité annule et remplace l'Indemnité pour Perte d'Emploi prévue par le régime de sécurité sociale géré par la CNSS durant toute la période de crise.

Par conséquent, ni l'Employeur, ni les Salariés n'ont besoin de déposer les formulaires pour le bénéfice de l'IPE. Les salariés en question pourront également bénéficier du report du remboursement des échéances des crédits bancaires, notamment, le crédit à la consommation et le crédit acquéreur, jusqu'au 30 juin prochain.

Par ailleurs, les salariés, embauchés en mars 2020, ne sont pas éligibles à l'indemnité forfaitaire, vu qu'ils ne figurent pas sur le BDS de février 2020.



Coup de coeur

### Les soldats de bombe contre le virus

Des agents de propreté, hommes et femmes, investissent, chaque matin, les rues et les boulevards des villes du Royaume pour veiller à leur propreté et contribuer aux efforts de prévention et de lutte contre le Covid-19. Malgré la conjoncture actuelle marquée par l'état d'urgence sanitaire, les employés de propreté sont mobilisés pour accomplir leur travail : Nettoyer, stériliser et désinfecter les espaces publics très fréquentés par les citoyens. Rien n'a pratiquement changé pour ces hommes et ces femmes qui œuvrent, chaque jour, à rendre plus propres les espaces publics de la capitale spirituelle, à part ces opérations de stérilisation et de désinfection qui viennent s'ajouter aux tâches, qui leur sont confiées.

Coup de gueule

### La fraude, malgré la crise

Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle, menées durant la période allant du 1er au 29 mars 2020, ont conduit à la constatation de 768 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires. Ces interventions ont concerné 30.000 points de vente en gros et au détail et des entrepôts de stockage, indique le département des Affaires générales et de la gouvernance, relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration dans un communiqué publié à l'issue de la réunion de la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle des prix et de la qualité.

**Béni Mellal**

**Stérilisation**

Une opération de stérilisation et de désinfection a été organisée, vendredi, au Centre social pour les personnes sans-abris d'Azilal, et ce dans le cadre des mesures préventives et de lutte contre le Covid-19. Ce centre qui héberge 25 pensionnaires, est placé sous tutelle de la Ligue marocaine pour l'éducation de base et la lutte contre l'analphabétisme en partenariat avec le Conseil de la Région, le Conseil provincial d'Azilal et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

**Khénifra**

**Contrôle**



Les autorités locales de Khénifra ont intensifié les campagnes de contrôle des prix et de l'état d'approvisionnement du marché en produits de grande consommation, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures visant à réduire les effets de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Ces campagnes menées par la division des affaires économiques et de la coordination relevant de la préfecture de Khénifra ont pour objectifs de renforcer le contrôle des prix, de s'assurer du respect des lois en vigueur et de lutter contre les spéculations sur les denrées alimentaires.

**Azilal**

**5.000 kits alimentaires**

Le Conseil provincial d'Azilal a décidé d'allouer un montant de 2,6 millions de DH pour l'achat de 5.000 kits alimentaires en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses et d'atténuer leurs souffrances en cette circonstance exceptionnelle que traverse le Royaume en raison de la propagation du nouveau Coronavirus. Cette action bénéficiera aux familles à faibles revenus des communes de la province, alors qu'un montant de 700 mille dhs sera alloué à 13 associations locales pour l'achat de denrées alimentaires de base et de médicaments au profit des travailleurs et employés congédiés en raison de l'épidémie.

**Safi**

**Quand la pandémie nourrit l'humanisme**

*La crise induite par la pandémie a engendré des répercussions socioéconomiques lourdes. Chez les Safiots, elle a relancé les valeurs de solidarité.*

Dès l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, les habitants de la cité de l'Océan ont fait preuve d'un sens élevé de responsabilité et d'une mobilisation accrue pour lutter contre ces retombées et atténuer, ainsi, les souffrances et dissiper les contraintes des citoyens, ceux qui ont été frappés de plein fouet par cette crise mondiale.

Ainsi, des actions d'entraide se sont multipliées à l'initiative des associations sportives, d'acteurs de la société civile, comme par de simples citoyens, dans un geste patriotique inédit et ce, à travers l'ensemble du territoire de cette province. Parmi ces initiatives figure celle d'un médecin, qui propose des consultations médicales gratuites au profit des citoyens issus de milieux défavorisés.

Dr. Taha Benjelloul est connu de tous, pour ses actions caritatives aussi bien dans les circonstances normales que dans les temps de crise.

Un autre citoyen a pris l'initiative d'installer dans une rue de la ville, une vasque destinée à laver les mains, dont les passants peuvent se servir gracieusement. Par ailleurs, les Safiots n'hésitent guère à se montrer très élogieux à l'égard d'Abderrazak Hamadallah, joueur international qui ne cesse de témoigner sa reconnaissance à sa ville natale à travers moult gestes et

actions. Le dernier en date consistait en la prise en charge par cette icône footballistique de 1.000 familles démunies et ce, depuis que le confinement sanitaire a été décrété. Un geste d'hospitalité de toute symbolique qui a fait le tour de la



toile et des réseaux sociaux et dont les autochtones se souviendront à jamais.

Une autre image de solidarité agissante a aussi fait le tour de la toile. Il s'agit de jeunes issus du quartier «Jraifat» qui se sont livrés à la fabrication artisanale et manuelle de masques de protection, tout en veillant à les distribuer gratuite-

ment aux passants.

Les fans de l'Olympique de Safi (OCS), section football, se sont lancés dans une opération de collecte d'aides ayant servi à l'achat de denrées alimentaires de base et leur distribution au profit des familles nécessiteuses.

à la distribution de quelque 360 paniers comportant des denrées alimentaires au profit de familles démunies.

Les Safiots n'ont pas hésité à rendre un hommage incandescent aux médecins, aux agents de propreté et d'hygiène, aux éléments des

forces de sécurité et aux agents d'autorité pour leur mobilisation permanente et leurs sacrifices.

Chez les forces de l'ordre et les staffs médicaux un seul mot d'ordre : permettre au Royaume, sous la conduite éclairée de SM le Roi, de vaincre cette pandémie dans les plus brefs délais.

Toujours dans le même élan, l'association «Troisième Millénaire des Jeunes Entrepreneurs» a procédé

**Fouad BENJLIKA-(MAP)**

**Fès**

**Consultation psychologique à distance**



L'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA) de Fès a annoncé le lancement d'un service de consultation psychologique à distance, destiné au grand public. Ce service, assuré par des spécialistes et professeurs de la filière Psychologie à la faculté des lettres et sciences humaines Dhar Lmahraz à partir de lundi, vient répondre à un besoin d'accompagnement psychologique, dans un contexte marqué par les risques de propagation du nouveau Coronavirus. Cette initiative vise à mettre en place des canaux d'écoute, de soutien et de consultation psychologique et aider à gérer les difficultés d'adaptation et les pressions psychologiques.

**Dakhla-Oued Eddahab**

**Soutien aux familles démunies**

Le Conseil de la région Dakhla-Oued Eddahab a décidé d'allouer un montant de 15 millions de DH pour financer l'achat de 25.000 paniers de denrées alimentaires de première nécessité au profit de personnes démunies et vulnérables, dans le cadre des mesures prises en vue de faire face à la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ces aides sociales, qui vont profiter à de nombreuses familles nécessiteuses, seront distribuées en coordination avec les autorités locales, dans le but de mener cette opération dans des conditions meilleures, indique un communiqué du Conseil régional.

La contribution est de nature à renforcer l'esprit de solidarité et d'entraide qui caractérise les différentes composantes et forces vives de la société marocaine, pour mieux surmonter les difficultés engendrées par la pandémie du Covid-19, souligne le communiqué.

Cette initiative humaine et solidaire illustre clairement la mobilisation constante du Conseil régional en matière de lutte contre le nouveau coronavirus.

L'objectif est d'alléger les répercussions sociales de cette pandémie sur les familles nécessiteuses au niveau de la région, en leur fournissant les denrées de première nécessité, poursuit la même source.

**Casablanca**

**Une pensée pour les sans-abris**

*Un grand nombre de sans papiers se retrouvent enfermés dehors, livrés à un quotidien des plus durs. Si l'association JOOD existe, c'est pour eux !*

Se sentant délaissés et exclus de la société, le sort des sans-abris est rarement plaisant. Fort heureusement, une association essaye comme elle le peut d'alléger les souffrances de ces personnes.

JOOD elle s'appelle ! C'est en soi, un mouvement citoyen bénévole, regroupant ceux qui veulent agir pour aider les sans-abris et leur permettre de retrouver un minimum de dignité à travers des actions, favorisant le lien social pour aboutir à l'insertion professionnelle et sociale du plus grand nombre de SDF possible. « A l'association JOOD, nous croyons en une société civile entreprenante et volontaire, prête à se mobiliser pour améliorer le quotidien des plus démunis, leur assurer respect, équité et dignité pour construire ensemble un avenir meilleur pour tous. Toutes les actions que nous menons reposent sur la conviction profonde que la solidarité, le respect de la dignité de chaque citoyen et la volonté de changer les choses constituent le fondement du vivre ensemble dans notre société ». C'est ainsi que s'exprime l'association.

**Un camion douche pour les sans-abris**

A Casablanca, un camion-douche a été mis en place pour permettre aux sans-abris de, non seulement prendre des bains, mais aussi de profiter des services d'un coiffeur



**Témoignages des bénévoles**

« Bénévole à l'association depuis peu, j'ai plutôt l'impression que Jood a toujours fait partie de ma vie. Je pense que tout ce que je pourrais dire aujourd'hui sur ce poste n'exprimera jamais ma gratitude envers cette association », atteste Nour. « J'ai connu beaucoup de personnes à travers cette association, que ce soit les joodeurs ou les SDF. J'ai vu beaucoup de choses que j'ignorais. C'est en participant à la première distribution de repas que j'ai su que je ne devais plus rater aucune distribution », enchaîne Chaimae, responsable recrutement. « Il faut se donner la main au-delà des confessions, des appartenances à un groupe social, des couleurs de peau ou des origines. Vous représentez le respect de l'être humain et c'est le plus important », témoigne Serge, juriste.

**Kenza AZIOUZI**

**Coronavirus**

**L'Université Internationale de Rabat se mobilise**



L'Université Internationale de Rabat se mobilise pour soutenir l'effort national des autorités locales et sanitaires et du corps médical dans la lutte contre l'épidémie COVID-19.

L'UIR a pu développer des solutions parmi lesquelles on retrouve la confection de masques avec visières de protection au profit du personnel soignant des hôpitaux de la région de Rabat, notamment l'hôpital militaire, l'hôpital d'enfants de Rabat, l'hôpital Avicenne, ainsi que l'hôpital spécialisé COVID-19 à Saïdia - région de l'Oriental.

L'Université a également pensé à la confection de masques FFP plus durables et visant à remplacer les masques jetables à durée d'utilisation limitée, un test de validation est en cours au niveau de l'hôpital militaire.

Et ce n'est pas tout, l'UIR compte également intégrer des solutions compactes utilisant des drones pour la sensibilisation des citoyens contre le Covid-19 dans la région orientale du Maroc.

**Agenda**

**Films & lecture**

**Livre :**  
Fnac  
**Au bonheur des dames de Emile Zola**  
Lien : <https://www.fnac.com/livre-numerique/a4108144/Emile-Zola-Au-Bonheur-des-Dames#int=S:Suggestion|FA:BOO|145239|4108144|BL8|L1>



**Netflix : Série**  
dans le Top 10  
**UNORTHO-DOX**  
Synopsis : Une jeune femme de confession juive ultra-orthodoxe quitte New York pour vivre sa vie de femme libre à Berlin. Bientôt, son passé la rattrape.



**Films Streaming**

**HAUNT**  
Synopsis : Durant Halloween, un groupe d'amis croise une maison hantée  
<https://www.filmstoon.xyz/2020/03/28/haunt.html>



**JUMANJI**  
Synopsis : L'équipe est de retour mais le jeu a changé. Alors qu'ils retournent dans Jumanji pour secourir l'un des leurs, ils découvrent un monde totalement inattendu. Des déserts arides aux montagnes enneigées, les joueurs vont devoir braver des espaces inconnus et inexplorés, afin de sortir du jeu le plus dangereux du monde.  
<https://www.filmstoon.xyz/2020/03/03/jumanji-next-level-jumanj.html>



**Education, ILCS est en quarantaine**



Afin d'assurer la continuité des activités d'enseignement aux étudiants, ILCS (Institute for Leadership and communication Studies) continue à utiliser les plateformes de travail qu'elle a initié depuis 2016. Personnel en télétravail, les cours sont en ligne, assurés à distance via des plateformes comme Google Class Room et GMeet et ce, selon les

emplois du temps initialement programmés. Les étudiants ont le devoir de se connecter à la classe virtuelle en temps et en heure, et de suivre chaque séance. Une cellule d'écoute a été mise en place pour les étudiants, les coachs/professeurs et le personnel de ILCS via des groupes fermés.

# 14 Immobilier

**Agence du 2 mars 51, avenue 2 Mars**  
Tél : - 0661 15 77 32 / 05 37 78 12 93

## VENTE



**Salé Marina :** Très belle villa angle de 30 ml bien agencée salon séjour 5 ch. 2 sdb cuisine dépendance ss garage pour 2 voitures beau jardin. Agence du 2 mars 51 avenue 2 Mars Tél : 0661 15 77 32 / 0537 78 12 93.

**Centre Salé :** Sur la grde Av. du 2 Mars petit immeuble de 87 m2 R+2 ac un magasin et mezzanine au RDC + 2 étages pour bureaux et tout métier libéral px intéressant. Agence du 2 mars 51 avenue 2 Mars Tél : 0661 15 77 32 / 0537 78 12 93.

**Route Salé Kénitra :** Km 12 périmètre urbain vend terrain R+3 résidence fermée superficie 44 000 m2 px intéressant. Agence du 2 mars 51 avenue 2 Mars Tél : 0661 15 77 32 / 0537 78 12 93.

**Bettana Salé :** Villa ss R+1 avec 3 salons sdb 6 ch. cuisine jardin et garage. Agence du 2 Mars 51 avenue 2 Mars. Tél : 0661 15 77 32 / 0537 78 12 93.

**Centre Salé :** Fond de commerce de magasin superficie 130 m2 avec mezzanine. Agence du 2 Mars 51 avenue 2 Mars Tél : 0661 15 77 32 / 0537 78 12 93.

**A Louer Salé Centre :** Sur avenue Ahmed Ben Aboud appt pour bureaux bien agencé 5 pièces 2 toilettes entrée indépendante. Agence du 2 Mars 51 avenue 2 Mars Tél : 0661 15 77 32 / 0537 78 12 93.

(101044)

**Cabinet BELMAHI**  
Depuis 1957  
Agent d'affaires  
Avenue Mohammed 5,  
333 en face résidence  
Saâda 1er étage  
Tél : 0664 05-75-54  
Email : belmah.agence@gmail.com  
FACEBOOK : CIB CIB

## VENTE



1) Bir Kacem : Villa sup 2225 m2 très belle finition avec piscine jardin et garage (photo) Prix 15 millions de dhs. Consulter cabinet BELMAHI MOHAMMED

2) A Kénitra : Appartement à l'avenue des Phares sup. 173 m2 au 6ème étage est constitué d'un grand salon, séjour, 3 chambres à coucher, 2 SDB, cuisine avec ascenseur et garage prix 140 millions à débattre. Consulter cabinet BELMAHI MOHAMMED

3) A Salé : Terrain zone immeuble à Ghrabla sup. 1995 R+4 prix 25 000 dhs le m2 à discuter. Consulter cabinet BELMAHI MOHAMMED

4) Agdal : A l'avenue Omar Ibn Khattab local commercial sup. 180 m2 avec fond et mur

prix 500 millions discuter. Consulter cabinet BELMAHI MOHAMMED

5) Aviation : Deux villas l'une sup. 412 m2 et l'autre sup. 637 m2 prix intéressant. Consulter cabinet BELMAHI MOHAMMED

6) Rabat : Clinique à Souissi sup. 1477 m2 et couvert 810 m2 avec 3 niveaux prix 20 millions de dirhams à débattre. Consulter cabinet BELMAHI MOHAMMED

(102937)

**IMMO ELEGANCE**  
K17 ROUTE DE ZAER  
AIN AOU DA DOUAR  
OULED TAIB  
AL MENZAH RABAT  
GSM 1 : 0673-85-47-09  
GSM 2 : 0661 04-20-23  
GSM 2 : 0661 14-75-46  
TEL : 0537 26-20-36

## VENTE



Terrain zone villa sur plage des nations golf resort avec corniche-beach. Rabat, Salé, programme Pestigia, superficie 361 m2, titre foncier, plans 3D, prix : 1 600 000,00 dhs. Plan autorisé.

Appartement à vendre à 10 mn de la plage de Martil, résidence Oumkaltoum, 102 m2, 1 appartement par étage, 1 grand salon, 2 chambres, 2 salles de bain. Près des Facultés. Prix : 5950 dhs le m2. Usage habitat, bureau, école, centre d'appel

2 villas à Souissi, sur 1 titre foncier de 2000 m2 avec 2 entrées : Villa n° 1 avec piscine - 3 salons - 1 séjour - une salle à manger - cuisine - 4 chambre - chambres des parents - buanderie - puits. Villa n° 2 avec piscine - 3 salons - séjour - chambre - chambre des parents - cuisine américaine - buanderie - puits. Prix : 18 000 000,00 dhs

Terrains sur plateau Akrache, titre 2913/ R zone immeuble - 2000 m2. et 1500 m2 Prix : 1300 dhs/m2

Témara : Terrain zone imm. Fouarat 279 m2 R + 4 avec sous sol. Prix : 11 000 dhs/m2

Martil-Tétouan, immeuble R + 4 sur terrain de 153 m2. Un appartement de 105 m2 à 110 m2 par étage, haute finition. Prix : 3 200 000,00 dhs. Usage école, bureau

Appt à Témara Fouarat, 1er étage, surface habitable 108 m2 + cours 40 m2. Prix : 895 000 dhs

Appartement meublé à Martil haut standing avec cuisine équipée. Climatisation. Situé à 5 min de la plage Martil, résidence Oumkeltoum. Prix 750 dhs/jour

Terrain sup. 14 hectare, Benguerir. Autorisé pour carrière de garantie, marbre, et sable granité. Prix : 45 dhs/m2

Labrahna, prévue centre de visite technique ou station d'essence. Prix : 140 dhs/m2

Terrain pour commerce 1827 m2. Avenue Mehdi Ben Barka. Souissi 34 000 dhs m2. Façade 30 m Souissi, avenue Mehdi Ben Berka, complexe de restauration. 2000 m2. 1600 m2 const. Resto Marocain. Resto American lounge, terrasse, parking. Magasin, chocolaterie. Prix 64 000 000,00 dhs.

(100945)

**CABINET HOFFMAN**  
KM 3,4 AV. MOHAMMED  
VI EX ROUTE ZAERS  
FIXE : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35  
05-37-75-83-35  
GSM : 0661 21-25-24  
www.hoffman.ma

## VENTE

• Cherchons lot terrain Souissi Bir Kacem Ambassadeur  
Superficie : 1800 à 2000 m2  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Souissi près Mosquée Outaiba lot terrain bien placé  
Superficie : 1194 m2  
Prix ferme : 720 unités  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Ifrane bonne situation Chalet ancien avec terrain.  
Superficie : 560 m2 + lot terrain  
Superficie : 540 m2  
ensemble titré  
Prix : 250 unités  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Hay Riad local autorisé pour pharmacie. Superficie : 100 m2 environ  
Prix par téléphone  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Hay Riad local autorisé pour pharmacie. Superficie : 100 m2 environ  
Prix par téléphone  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

## LOCATION

• Cherchons villa avec chauffage central pour diplomate Pinède O.L.M. Souissi Bir Kacem  
Prix : 30 000 dhs à 35 000 dhs  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Bir Kacem lot Ramadan villa moderne avec chauffage central et piscine  
Réception, cheminée, sal maroc. équipé, bureau, séjour  
Etage : 4 ch. 3 sdb. gar. jardin  
Prix : 45.000,00 dhs  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Orangerie Souissi villa pour fin décembre avec chauffage central et piscine  
Réception, sal maroc, séjour, sàm. 5 ch. 3 sdb, cave  
Prix : 35.000,00 dhs  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38

37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Plage Harhoura villa neuf moderne vue sur mer entièrement meublée avec piscine Clime, réception, c.feu salle de jeux, 3 ch. 3 sdb. chambre bonne, gar. terrasse  
Prix : 17000,00 dhs  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• Haut Agdal rue 16 Novembre appartement  
Superficie : 230 m2  
Réception, séjour, s à manger, 3 ch. sdb gar.  
Prix : 13.000,00 dhs  
Cab Hoffman Tél : 05-37-75-83-37/05-37-75-83-38  
FAX : 05-37-75-83-35 / GSM : 0661 21-25-24

• OLM derrière Sofitel villa moderne  
Réception : c.feu, s à manger, cuisine, moderne  
Etage : 3 ch. 2 sdb. gar. jardin, piscine, clime  
Prix : 28.000,00 dhs

• Haut Agdal près lycée des cartes appt neuf  
Réception, cuisine moderne équipée, 4 ch. sdb, douche, gar  
Prix : 10.000,00 dhs

(102181)

**Cabinet Immobilier Saïd Bennis**  
Angle Av. Med V et Rue Baït Lahm, Entrée B, 3ème étage, appt n°8, Rabat, le 13/02/2020  
Tel : - 053773.36.91 / 053772.62.28  
g.s.m. : - 0661.13.55.98  
fax : 053772.38.96  
Site Web : www.bennisimmobilier.ma



## VENTE

Quartier Ex Residence: Villa R+2, sur grande avenue, sup terrain de 500 m2 environ . Composée de 4 salons + 4 chambres + dependances ; Px : 700 u Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13.55.98 / 0661.22.11.94

Hay Riad : A vendre moderne à étage, début hay riad avec chauffage central Belle reception, terrasse, jardin, 4 chambres et 4 sdb ; sup terrain : 670 m² Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13 55 98 0661.22.11.94

Skhirate: Terrain de 2 hectares usage industriel ou services . Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13.55.98 0661.22.11.94

Souissi: Debut Souissi, terrain zone villa de 5000 m² avec possibilité de lotissement Prix : 3750 dh/m² Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13.55.98 0661.22.11.94  
Souissi: A vendre villa à étage, coté hay riad, sup terrain : 830 m²

Reception, coin feu, séjour, 4 chambres et 2 sdb ; Prix : 780 u Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13 55 98 0661.22.11.94

Ain atiq: A vendre terrain zone immeuble R+4, Sup : 11 000 m² Prix : 1500 dh/m² Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13 55 98 0661.22.11.94

Quartier Hassan: A vendre terrain zone immeuble sur grande avenue R+5, sup : 900 m² Rez de chaussée commercial. Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.22.11.94 0661.13.55.98

Souissi: A vendre terrain zone immeuble R+3, sup : 950 m² Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.22.11.94 0661.13.55.98

Hay riad: Terrain zone villa, sup: 800 m², situé sur grande avenue Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.22.11.94 0661.13.55.98

## LOCATION

Quartier Pinede: A louer villa usage bureau ou habitation. Grande reception + 5 chambres à coucher. Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.22.11.94 0661.13.55.98

## LOCATION

Centre ville: A louer Immeuble R+5, 2 appts par etage, tres bien situé Usage administratif, avec garage et ascenseur. Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.22.11.94 0661.13.55.98

(102183)

**Mme Marya**  
0661365176

• Terrain double façade de 27000 m2 autorisé pour des lots de villa de 1000 m2. Prix exceptionnel : 1100 dh/m² . Tel : 06.61.36.51.76

• Avenue Alouiyin Hassan rabat vente terrain de 347 m² R+5 et R+6 pour un hôtel début hay riad avec chauffage central Belle reception, terrasse, jardin, 4 chambres et 4 sdb ; sup terrain : 670 m² Cab. Saïd Bennis. Gsm : 06.61.13 55 98 0661.22.11.94

• Allée des princesses très belle villa de grand standing de 6000 m² et 1200m² de couvert, 2 salons, salon marocain, 2 suites, 4 ch, 4 sdb, coin feu, jardin intérieure, grande cuisine, salle cinéma ou sport, chauffage central, piscine ,garage avec driveway , très beau jardin belle végétation prix exceptionnel 26 MDHS Tel : 06.61.36.51.76

• URGENT cherchons à l'achat un grand immeuble de rapport bien placé . Tel : 06.61.36.51.76

• Skhirat centre ville terrain de 5H de 200 à 350 m² pas loin de l'autoroute Prix : 850 dh/m² .

• Avenue Med V plein centre ville près de la comédie magasin de 2 m² pas de porte 5 Mdhis loyer 4700dh . Tel : 06.61.36.51.76  
Route des Zaire 18km très beau

102786

**AGENCE GRIGUER IMMOBILIERE**  
65 RUE MELLOUINA,  
N° 1 HAUT-AGDAL - 10.080 - RABAT  
TEL : 0537 67-33-43  
FAX : 0537 68-23-39  
GSM : 0661 10-22-03 // 0661 16-30-36

## VENTE

Bas-Agdal : Près de l'Avenue Fal Ouled Oumeir : Appt au 6ème étage avec asc. : 2 salons, 3 ch. balcon, sdb. w.c, cuis. buand. gar. Sup. : 129 m2 Prix / 170 unités

## LOCATION

Souissi : Rue Zag : Appt haut-standing au 2ème étage avec asc. : 2 salons, hall, 3 ch. balcon, cuis. buand. sdb. douche, boxe, garage Prix : 10.000

Nahda : Résidence Jnane Ennahda : Appt au RDC sans asc. : Salon, hall, sàm. 3 ch. cuis. buanderie, sdb. parking..... Prix : 2.700

Bas-Agdal : Rue Aguelmane Sidi Ali : Appt au 2ème étage avec asc. : Double salon, ch. sdb. cuis. buanderie (usage bureau)..... Prix : 5.000

Hassan : Rue Moulay Abdelaziz : Appt au 2ème étage sans asc. : Salon, balcon, 2 ch. sdb. cuis. buanderie..... Prix : 4.000

Haut-Agdal : Rue Boublane : Appt au 3ème étage avec asc. : Salon, ch. cuis. douche, garage.....Prix: 4.500  
**(99567)**

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE BERKANE COMMUNE DE BERKANE DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES SERVICE DES TRAVAUX ET DES A.T.**  
Avis d'appel d'offre ouvert  
Sur offres de prix, séance publique  
N°: 04/2020/C.B/D.A.T/S.T.A.T  
Le 23/04/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau du président du conseil Communal de la commune de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, séance publique relatif à :

Gardiennage et surveillance des bâtiments administratifs de la Commune de Berkane.  
-Le cautionnement provisoire est fixé à : 10.000,00 dhs.  
-Estimation administrative est de : 583 200,00 dhs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Berkane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : ( HYPERLINK «http://www.marchéspublics.gov.ma» www.marchéspublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Berkane.

- Soit les déposer électroniquement au niveau du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma)

**BELLA VISTA PROJECT PROMOTION IMMOBILIERE**  
VENTE DIRECTE (sans commission)  
5, AVENUE ANNAKHIL HAY RIAD GSM: - 0661 23 80 23/0661 15 31 31  
Email : bengelloun@ccd.ma



1. BELLA VISTA: T. beaux appts Bouznika plage Cherrate à 1 Km de Bouznika Bay (golf) toutes sup : 06 61 23 80 23 /06 6115 31 31. www.bellavista.ma

2. BELLA VISTA : Nb. limité de lots villas 1er rang équipés et autorisés ht stg. front de mer (Bouznika Plage Cherrate à 250m de la mer + 16 lots sur 1 ha de verdure). 06 61 23 80 23/06 6115 31 31. www.bellavista.ma

3. El Menzah Km 20 après le Golf Royal, de 8 km projet de 42 villas de 500 à 900 m2 chacune projet autorisé (50% à vendre, en co - développement) pour un promoteur avec ses références 06 61 23 80 23/06 6115 31 31.

4. El Menzah Km 22, b. parcelle de 2,2 Ha; titré en bordure de rte goudronnée (en coline belle vue) pour 2 ou 3 villas. 06 61 23 80 23/06 61 15 31 31.

Il est prévu une visite des lieux aux lieux sus cités le 16/04/2020 à 10 h du matin. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.  
**(103456/1)**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE BERKANE COMMUNE DE BERKANE Division des travaux et des affaires techniques**  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX, SÉANCE PUBLIQUE  
N°: 05 /2020/C.B/D.A.T/S.T.A.T  
Le 23/04/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau du président du conseil Communal de la commune de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, séance publique relatif à :

ACQUISITION DE MATERIEL DE SIGNALISATION.  
-Le cautionnement provisoire est fixé à : 3000,00 dhs.  
-Estimation administrative est de : 193 800,00 dhs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Berkane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : ( HYPERLINK «http://www.marchéspublics.gov.ma» www.marchéspublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Berkane.

- Soit les déposer électroniquement au niveau du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma)

5- 1- Local Agdal Fall Ould Oumeir Rabat : Idéal pour franchise à côté de Gold Vision. Titre foncier ou droit au bail + location (285 m2 collé à Barid Bank, avec 2ème entrée latérale). 0661 23 80 23 / 06 61 15 31 31.  
5. Sofi : 4 ha z. urbaine (collée au projet lotissement Economique Saoudien) R+2 et R+3. 06 61 23 80 23 / 06 61 15 31 31.

6. Skhirat Plage : Une belle parcelle d'un ha pied dans l'eau (à lotir. en lots de villas à partir de 200, 300, 400m2. 06 61 23 80 23 / 06 6115 31 31.

7. Skhirat - Village : Sur route nationale PR1 (lots de 200 à 400 m2) lots villas. 06 61 23 80 23 / 06 6115 31 31.

8. Skhirat-Village : Belle parcelle de 7160 m2 ( zoning lots des villas entre 200, 300 et 400 m2).  
**(102175)**

## LA TRANSPARENCE

L'immobilier en toute confiance Depuis 1953

## VENTE

Hassan Av. d'Alger appt au 1er étage 86 m2, 1 salon, hall, 2 chs, cuis. buanderie, sdb w.c. AGENCE LA TRANSPARENCE : GSM : 06.48.67.29.24 - 05.37.70.46.20/22

Agdal près l'Am. de France appt au 4ème E, 133 m2, grand salon, hall, 3 chs, cuis équipée, sdb, w.c., asc et garage. AGENCE LA TRANSPARENCE : GSM : 06.48.67.29.24 - 05.37.70.46.20/22

Les échantillons seront déposés dans le bureau du maitre d'ouvrage, 48 heures avant l'ouverture des plis à ne pas dépassé 12 heures.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.  
**(103456/2)**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE BERKANE COMMUNE DE BERKANE Division des travaux et des affaires techniques**  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020/CB/D.A.T/S.T.A.T  
Le 23/04/2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau du Président du Conseil de la Commune de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres, pour la :

ACHAT DE PEINTURE  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du auprès du Sce des marchés de la Commune de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics HYPERLINK «http://www.marchéspublics.gov.ma»www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Berkane.

- Soit les déposer électroniquement au niveau du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma)

## LOCATION

Agdal villa R+1, grand salon, séjour, 5 chs, cuis, 2 sdb, w.c. dépendance, terrasse, jardin. garage. AGENCE LA TRANSPARENCE : GSM : 06.48.67.29.24 - 05.37.70.46.20/22

Hassan appt au 2ème E, 1 salon, hall, 2 chs, cuis, sdb et w.c. AGENCE LA TRANSPARENCE : GSM : 06.48.67.29.24 - 05.37.70.46.20/22

Mabella Av. Taïda des appts, bien équipées, 1 s, 3 chs et 1 salon, 2 ch. asc. et garage AGENCE LA TRANSPARENCE : GSM : 06.48.67.29.24 - 05.37.70.46.20/22

Hay El Fath appt au 2ème E, 1 salon, 2 chs, cuis, buanderie, sdb et w.c. AGENCE LA TRANSPARENCE : GSM : 06.48.67.29.24 - 05.37.70.46.20/22  
**(101401)**

## CABINET MOULAY IDRIS

# Le calendrier sportif mondial chamboulé

## La grand-messe des Jeux Olympiques, reportée à 2021, bouscule les Mondiaux d'athlétisme et de natation

**Le report des Jeux olympiques à 2021** à cause de la pandémie de coronavirus bouleverse désormais le calendrier sportif au-delà de 2020, la grand-messe olympique menaçant désormais les Mondiaux d'athlétisme et de natation. Liste des principaux événements sportifs annulés, reportés, déplacés ou menacés:

### JEUX OLYMPIQUES

Jeux olympiques d'été de Tokyo: reportés «au plus tard à l'été 2021».

### FOOTBALL

- Compétitions suspendues:  
 . France: Ligue 1, Ligue 2 et Ligue féminine «jusqu'à nouvel ordre».  
 . Championnat d'Angleterre, jusqu'au 30 avril.  
 . Championnat d'Italie jusqu'au 3 avril au moins. Le patron de la Fédération espère que les matches pourront reprendre le 2 mai et se finir au plus tard en juillet.  
 . Championnat d'Allemagne de première et deuxième division, au moins jusqu'au 2 avril.  
 . En Espagne, «au moins les deux prochaines journées» du championnat, initialement programmées du 13 au 22 mars.  
 . Championnat du Portugal «pour une durée indéterminée».  
 . Championnat de football de Turquie, pour une durée non précisée. La Fédération turque a demandé une suspension d'un mois.  
 . Championnat des Pays-Bas, jusqu'au 6 avril.  
 . Championnat d'Écosse, jusqu'au 30 avril.  
 . Championnat de Russie, jusqu'au 10 avril.  
 . Coupe d'Argentine jusqu'au 31 mars.  
 . Championnat de Belgique jusqu'au 30 avril inclus.  
 . Ligue nord-américaine de football (MLS) jusqu'au 10 mai.  
 . Les rencontres de Copa Libertadores sont suspendues jusqu'au 5 mai.  
 . Championnat d'Afrique du sud, aucune durée précisée.  
 - Matches ou compétitions reportés:  
 . L'Euro-2020 de football, qui devait avoir lieu dans douze villes à travers l'Europe du 12 juin au 12 juillet 2020, est repoussé à 2021. En conséquence, l'Euro féminin (prévu du 7 juillet au 1er août 2021), l'Euro espoirs (juin 2021) et la phase finale de la Ligue des nations vont être décalés. Le nouveau Mondial des clubs, également prévu à l'été 2021, devrait être reprogrammé soit fin 2021, soit en 2022, soit en 2023.

. La Copa America, prévue du 12 juin au 12 juillet 2020 en Argentine et en Colombie, est reportée du 11 juin au 11 juillet 2021.

. Les matches qualificatifs à l'Euro-2021 que devaient disputer les Bleues en avril (France-Macédoine du Nord le 10 avril et Autriche-France le 14) ont été reportés.

. Le CHAN-2020, prévu initialement au Cameroun du 4 au 25 avril, est reporté «à une période plus propice».

. Les matches de préparation à l'Euro-2020 de l'équipe de France contre l'Ukraine et la Finlande, initialement prévus fin mars, ont été reportés «à juin».

. En Ligue des champions, les derniers 8es de finale retour sont reportés. En Ligue Europa, les derniers 8es de finale aller et les matches retour sont ajournés.

. Espagne: la finale de la Coupe du Roi Real Sociedad - Athletic Bilbao prévue le 18 avril est ajournée (nouvelle date à fixer).

. La finale de la Coupe des Pays-Bas, prévue le 19 avril, est reportée sine die.

- Matches ou compétitions annulés:

. Les matches ami-caux Espagne-

Allemagne (26 mars), Allemagne-Italie (31 mars), Autriche-Angleterre (2 juin) et Angleterre-Roumanie (7 juin) sont annulés, comme le tournoi amical international de Qatar Airways, qui devait réunir fin mars le Portugal, la Croatie, la Belgique et la Suisse.

. En Amérique du Sud, le début des qualifications pour le Mondial-2022 a été reporté.

### ATHLETISME

- Les Mondiaux d'athlétisme, prévus du 6 au 15 août 2021 à Eugene (Etats-Unis), devront probablement être reportés, faisant désormais doublon avec les JO, dont l'athlétisme est l'un des sports-phares.

- Les Mondiaux en salle, prévus du 13 au 15 mars 2020 à Nankin (Chine), ont été repoussés à 2021.

### MARATHONS

- L'Édition 2020 du marathon de Boston a été reportée du 20 avril au 14 septembre.

- Le marathon de Paris, prévu le 5 avril, est reporté au 18 octobre.

- Le marathon de Londres, qui devait se tenir le 26 avril, a été reporté au 4 octobre

### BADMINTON

- Les Championnats d'Europe (21-26 avril à Kiev), d'Asie (mêmes dates, à Manille) et Panaméricains (23-26 avril au Pérou) ont été suspendus. Tous les tournois sont suspendus jusqu'au 26 avril.

### BASEBALL

- Aux Etats-Unis, le début de la saison de Ligue majeure de baseball (MLB), prévu le 26 mars, est repoussé d'au moins huit semaines.

### BASKET

- La NBA est suspendue pour «au moins» un mois depuis le 11 mars.  
 - La Fédération internationale (Fiba) et l'Euroleague ont suspendu toutes les Coupes européennes.

- La «March Madness», la phase finale du championnat universitaire américain, est annulée.

### BOXE

- Les épreuves européennes qualificatives pour les Jeux olympiques de Tokyo ont été interrompues. La tenue du tournoi des Amériques, qui devait se tenir à Buenos Aires fin mars/début avril et le tournoi final mondial à Paris en mai ont également été suspendus.

### CYCLISME

- Le cyclisme d'élite suspend son activité «au moins jusqu'à fin avril».

- France: Paris-Roubaix, la reine des classiques, prévue le 12 avril,



a été reportée, sans précision de date. Avec les annulations de Milan-Sanremo (21 mars), du Tour des Flandres (5 avril) et de Liège-Bastogne-Liège (26 avril), quatre des cinq «monuments» du cyclisme sont en suspens.

- Italie: le Giro, premier Grand tour de l'année, est reporté.

- Belgique et Pays-Bas: la classique cycliste Gand-Wevelgem, prévue le 29 mars, a été reportée sine die. L'Amstel Gold Race, prévue le 19 avril, également.

- En Espagne, le Tour de Catalogne (23-29 mars) a été reporté et le Tour du Pays Basque (6-11 avril) annulé.

- En Suisse, le Tour de Romandie (28 avril-3 mai) a été annulé.

### GOLF

- Les classements mondiaux messieurs et dames ont été figés vendredi à la date du 15 mars et pour une durée indéterminée.

- Les deux premiers Majeurs de l'année du circuit professionnel masculin (PGA), le Masters d'Augusta (9-12 avril) et le PGA Championship (14-17 mai), ont été reportés à des dates encore à préciser. Les autres tournois PGA prévus sur cette période ont été annulés, à l'exception de l'Open de Puntacana reporté à une date non précisée. Le circuit est donc actuellement suspendu jusqu'au 17 mai. Le Player's championship, 5e tournoi de l'année en terme de prestige, avait été annulé à l'issue du premier tour le 9 mars.

- Les tournois du circuit féminin (LPGA) programmés jusqu'au 3 mai

sont reportés. Le premier Majeur de la saison, l'ANA Inspiration (2-5 avril), se déroulera finalement du 10 au 13 septembre.

- Le circuit européen (EPGA) est suspendu jusqu'au 24 mai après l'annulation jeudi de l'Open du Danemark (21-24 mai).

### GYMNASTIQUE

- Les Mondiaux de gymnastique artistique, prévus à Copenhague du 18 au 24 octobre 2021, n'ont normalement pas lieu les années des JO d'été et sont donc menacés par le report des Jeux de Tokyo.

### HANDBALL

- Les compétitions européennes sont suspendues jusqu'au 12 avril.

- Les six tournois de qualification olympique (TQO), programmés du 20 au 22 mars pour les dames et du 17 au 19 avril pour les hommes, sont reportés au mois de juin.

### HOCKEY SUR GLACE

- La Ligue nord-américaine de hockey sur glace (NHL) a suspendu son calendrier à trois semaines de la fin de la saison régulière.

- Le Mondial de hockey sur glace de deuxième division (27 avril-3 mai) en Slovaquie a été annulé.

### NATATION

- Les Championnats du monde de natation, prévus du 16 juillet au 1er août 2021 à Fukuoka (Japon), devront

probablement être reportés pour ne pas faire doublon avec les JO de Tokyo.

- Les Championnats d'Europe de natation (11-24 mai 2020 à Budapest) ont été reportés. Le créneau du 17 au 30 août a été retenu comme date «provisoire» de report.

### PATINAGE ARTISTIQUE

- Les Championnats du monde, prévus du 16 au 22 mars à Montréal, sont annulés.

### PENTATHLON MODERNE

- Les trois dernières étapes de la Coupe du monde, prévues à Sofia, Budapest et Séoul, ont été suspendues et seront reprogrammées en mai et/ou juin si possible, a annoncé la Fédération internationale (UIPM).

### Rugby à XV

- Tournoi des Six nations: quatre matches ont été reportés: Irlande - Italie (7 mars), pays de Galles - Écosse, Italie - Angleterre et France - Irlande (14 mars). Ils devraient être disputés fin octobre.

mars pour 5 semaines.

- La Major League Rugby, championnat réunissant 12 équipes nord-américaines, a annoncé jeudi l'annulation de sa saison 2020 après cinq journées.

- La Coupe du monde des moins de 20 ans, prévue du 28 juin au 18 juillet dans le nord de l'Italie, a été annulée.

### Rugby à VII

- Les étapes du circuit mondial masculin de rugby à VII de Londres et Paris, prévues en mai, sont reportées, pour l'instant en septembre. La finale du circuit est également reportée.  
 - Sur le circuit féminin, l'étape de Langford (Canada), prévue en mai, est reportée.

### SNOOKER

- Les Championnats du monde (18 avril-4 mai à Sheffield en Angleterre) ont été reportés «en juillet ou en août».

### SPORTS D'HIVER

- Les saisons de ski alpin, biathlon et ski de fond sont terminées après l'annulation des dernières étapes de Coupe du Monde, ainsi que des finales pour le ski alpin.

### SURF

- La ligue professionnelle de surf (WSL) a annulé mardi 17 mars et jusqu'à fin mai l'ensemble des épreuves du circuit professionnel.

### TENNIS

- Le tournoi du Grand Chelem de Roland-Garros, qui devait initialement se dérouler du 24

mai au 7 juin, est reporté du 20 septembre au 4 octobre.

- Les circuits masculin (ATP) et féminin (WTA) de tennis sont suspendus jusqu'au 7 juin, les classements sont gelés.

- La phase finale de la Fed Cup, prévue du 14 au 19 avril à Budapest et qui devait réunir douze nations, a été reportée.

**La maudite pandémie de Coronavirus plonge le sport du monde entier dans un coma profond.**

### TENNIS DE TABLE

- La Fédération internationale de tennis de table a suspendu tous les tournois prévus jusqu'au 17 mai, dont le prestigieux Open de Chine (12-17 mai).

### VOLLEYBALL

- Toutes les compétitions européennes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

### Sports mécaniques

#### Automobile

- Le Grand Prix d'Australie, première manche du Championnat du monde de F1 prévue le 15 mars, a été annulé. Les six suivants, Bahreïn (22 mars), Vietnam (5 avril), Chine (19 avril), Pays-Bas (3 mai), Espagne (10 mai) et Monaco (24 mai) sont reportés à des dates à déterminer. La période de trêve estivale de juillet-août a été déplacée à mars-avril et rallongée «de 14 à 21 jours.»

- Championnat du monde des rallyes (WRC): les rallyes d'Argentine (23-26 avril), Portugal (21-24 mai) et Italie (4-7 juin) sont reportés à des dates à déterminer.

- Championnat du monde d'endurance (WEC): les 24 Heures du Mans ont été reportées des 13 et 14 juin aux 19 et 20 septembre. Les 1000 miles de Sebring (20-21 mars) sont annulés, les 6 heures de Spa-Francorchamps (23-25 avril) sont reportées à une date à déterminer.

- La saison de Formule E est suspendue pour deux mois, depuis le vendredi 13 mars.

- L'IndyCar annule toutes ses courses jusqu'à fin avril.

#### Moto

- Les quatre premiers Grands Prix (Qatar, Thaïlande, Amériques et Argentine) ont été annulés ou reportés en fin d'année. Le début de la saison de MotoGP a été décalé de deux mois, du 8 mars au 3 mai.

- Les 24 Heures du Mans motos, prévues les 18 et 19 avril, sont reportées aux 29 et 30 août.

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

Pôle Support  
Division des Achats  
et Logistique  
Service des Achats

المندوبون الوطنيين للتقاعدات  
والتأمينات  
Caisse Marocaine des Retraites

قطب الدعم  
قسم التقاعدات والتأمين  
مصلحة التقاعدات

### AVIS DE LA CONSULTATION N° 11/2020/DAL

#### -Séance publique -

**Le 24 Avril 2020 à 11H00**, Il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à la consultation ayant pour objet la **couverture du personnel de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) en matière d'assurances décès et invalidité.**

Le dossier de consultation peut être téléchargé à partir du portail de la CMR [www.cmr.gov.ma](http://www.cmr.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 6 et 10 du Règlement de consultation afférent à la consultation n°11/2020/DAL.

Les concurrents peuvent :

- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis de la consultation ;
- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des dossiers.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.



Xavi Hernandez déterminé à prendre les rênes du Barça



## Le CNOM salue la décision courageuse et responsable du CIO

**Mohamed MELLOUK**

Le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et son président Fayçal Laraïchi se sont fait un devoir d'informer régulièrement les Fédérations sportives nationales et les

sportifs concernés de toutes les mises à jour sur les Jeux Olympiques reportés en raison de la pandémie de Coronavirus.

Le CNOM, via un communiqué, jettera, continuellement, la lumière sur l'ensemble des mises à jours

arrêtées par le Comité International Olympique (CIO) et le comité d'organisation Tokyo 2020; notant qu'une vidéoconférence tenue le 27 mars, avait réuni le président du CIO et l'ensemble des comités nationaux olympiques pour discuter du report des JO de Tokyo survenu à la suite de la propagation de la Pandémie Coronavirus.

sont maintenus; et, en particulier, ceux ayant trait aux bourses olympiques des sportifs en préparation. Mardi dernier, le président du CIO et le premier ministre du Japon avaient conclu que les JO de Tokyo doivent être reprogrammés après 2020 et, au plus tard, l'été 2021; sur les bases des informations fournies, le même jour, par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

### Un échange fructueux

Ainsi et dans l'état actuel des choses, les instances internationales se sont données trois semaines pour un échange fructueux avec toutes les parties prenantes, et ce, afin d'arrêter le nouvelles dates de ces jeux au cours de l'année 2021, le calendrier par sports ainsi que le nouveau système de qualification, a souligné le CNOM dans son communiqué.

Il ressort de cet échange que la décision de ce report a été « mûrement réfléchi » en concertation avec toutes les parties prenantes dans le but de garantir la sécurité sanitaire et l'équité à tous les sportifs prenant part à cette grande manifestation sportive internationale, a fait savoir le communiqué.

Le CIO a également souligné que l'ensemble des sportifs qui ont déjà arraché leur qualification conserveront cette qualification avec, toutefois, la suspension de toutes les qualifications prévues d'ici le 31 mai prochain, cite la même source. Cette dernière note que les programmes de la Solidarité Olympique, en cours,

### La stature impressionnante du CNOM

Le CNOM a salué la décision de reporter, en raison de la pandémie de coronavirus, les Jeux Olympiques 2020 se félicitant de « cette décision courageuse et responsable qui exprime clairement la volonté de préserver la santé de tous les participants ainsi que d'assurer le principe d'égalité entre les athlètes dans la préparation aux Jeux Olympiques ».

Le CNOM a affirmé son soutien indéfectible au CIO et au comité d'organisation des JO pour mettre en œuvre et respecter les nouvelles décisions qui seront prises afin de garantir le succès de ces Jeux et qui seront communiquées aux Fédérations sportives nationales.

Les Jeux **23** pourraient débuter le **23** juillet 2021

## Transférez, recevez de l'argent et rechargez depuis votre mobile en toute sécurité



### Un geste simple qui facilite mes dépenses au quotidien

Fort d'une expertise confirmée dans 17 pays en Afrique et Moyen-Orient, Orange Money arrive au Maroc !

Orange Money permettra à chaque détenteur d'un téléphone portable, quel que soit son opérateur télécom, de disposer d'un porte-monnaie électronique adossé à son numéro de téléphone.

Orange Money permettra aux clients d'utiliser leur téléphone, en toute sécurité, pour effectuer leurs paiements et transactions financières.

Le client peut dès à présent alimenter et retirer l'argent de son compte Orange Money, dans les points de vente agréés.

Ouvrez votre compte via l'application Orange Money Maroc et profitez de 1Go d'internet Orange offert.



#OrangeMoney #OrangeMoneyMaroc

Plus d'informations sur [orange.ma/orangemoney](https://orange.ma/orangemoney)

Vous rapprocher de l'essentiel

